TRENTE-CINQUIEME ANNEE PERIODIQUE N° 123 - 3e trimestre 1980

LE CHASSEUR ARDENNAIS

ORGANE TRIMESTRIEL DE LA
FRATERNELLE DES CHASSEURS ARDENNAIS

DIRECTION-REDACTION
Rue Gabrielle 59 - 1180 Bruxelles
Tél.: (02) 345 61 32

ADMINISTRATION
Rue du Blanc Ry 39 - 1340 Ottignies
CCP 000-0344969-37 : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon

REMISE DE COMMANDEMENT AU 3 ChA

Reconnaissance du nouveau Chef de Corps.

Transmission du stick de commandement.

(Photos Deblond - «Le Jour»).

Notre Fraternelle a trente-cinq ans

LISTE D'ADRESSES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES DIRIGEANTS DES SECTIONS LOCALES

PRESIDENT D'HONNEUR : Général-major e.r. Lucien CHAMPION — Boulevard du Souverain 213, Bte 1 A — 1160 Bruxelles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRESIDENT NATIONAL et Rédaction du Bulletin:

Albert HUBERT
R. Gabrielle 59, Bte 2 - 1180 Bxl
Tél.: Privé: (02) 345 61 32
Bureau: (02) 219 44 50

VICE-PRESIDENTS NATIONAUX:

Gaston EPPE
6741 Vance
Joseph ANDRE
Grand-Place 28 - 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73

Jean GOFFART
Rue des Rogations, 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56

Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 340

Marcel LEURIS
Rue du Pénitencier 15
5406 Waha

SECRETAIRE NATIONAL
François GUIOT
Boulevard Lambermont 250
1030 Bruxelles
Tél. (02) 215 45 73 ou
(02) 215 78 79

TRESORIER NATIONAL:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171
6700 Arlon - Tél. (063) 21 43 13

C.C.P. de la trésorerie nationale de la Fraternelle: 000-0344969-37

TRESORIER NATIONAL-ADJOINT:
Charles GRIMONSTER
Rue de Viville 41, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 14 68

ADMINISTRATEURS: Administrateur du bulletin:
Lieut.-Colonel Albert RENSON
Avenue Emile Bossaert 38
1080 Bruxelles
Tél. (02) 425 04 76

Correspondances:
Albert GUSTIN, adm. adjoint
Rue du Blanc Ry 39
1340 Ottignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31

Administrateurs-conseillers:
Col. BEM hon. Jean BORGNIET
Square des Latins 60 - Bte 7
1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 88 59
Colonel e.r. André LALIERE
Rue Général de Gaulle 5, Bte 8
6180 Courcelles
Tél. (071) 45 75 66

Colonel e.r. René MOINY
Rue Petite 29, 5340 Gesves
Tél. (083) 67 72 18

Délégués des sections:
Emile ANSELME (Huy)
René AUTPHENNE (Virton)
Roscius CATIN (Vielsalm)
Emile COLSON (Bertrix)
André COLLIGNON (Bouillon)
Rue de la Maladrerie, 24
6830 Bouillon - T. (061) 46 72 73
Eugène DEVOGHEL (Liège)
Roger FRANÇOIS (Florenville)
Albert GUSTIN (Brabant)
Joseph LABIOUSE (St-Hubert)
Albert LAFONTAINE (Etalle)
Rue du Bru, 129
6741 Vance - Tél. (063) 45 55 03
Yvon LOMRE (Erezée)
Norbert LOUIS (Bastogne)
6648 Lavaselle (Sibret)
Joseph MOUZON (Neufchâteau)
Désiré PIRLOT (Marche)
Joseph SCHMITZ (Arlon)
Léon SPOIDENNE (Athus)
Donia WIDART (Houffalize)
5395 Chevetogne
Tél. (083) 21 17 50

SECTIONS REGIONALES

ARLON
C.C.P. 000-0980849-82
Président:
Joseph SCHMITZ
Rue des Espagnols 5, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 39 83
Secrétaire:
Alphone COLLETTE
Rue de la Libération 5, 6702 Attert
Tél. (063) 21 19 81 (privé)
Trésorier:
Fernand CROCHET
Rue de Bastogne 171, 6700 Arlon
Tél. (063) 21 43 13

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE
C.C.P. 000-0701206-90
Président:
Léon SPOIDENNE
Rue du Panorama 7, 6790 Athus
Tél. (063) 37 81 98
Secrétaire:
André PERIN
Rue de l'Athénée 6, 6790 Athus
Tél. (063) 37 61 59
Trésorier:
Jacky GERSON
Rue de Rodange 12, 6790 Athus
Tél. (063) 37 91 13

BASTOGNE
C.C.P. 000-0240928-77
Président:
Albert ETIENNE
Avenue Mathieu 39, 6650 Bastogne
Tél. (062) 21 17 02
Secrétaire:
Léopold BRIOL
Rue du Sablon 87
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 30 31
Trésorier:
Albert PIERRE
Avenue Roi Baudouin, 11
6650 Bastogne - Tél. (062) 21 12 31

BERTRIX
C.C.P. 000-0380547-16
Président:
Edouard KLELS
Grand-Place 22, 6880 Bertrix
Tél. (061) 41 13 89
Secrétaire-Trésorier:
Emile COLSON
Champs Simon, 275B
6803 Herbeumont
Tél. (061) 41 10 76

BOUILLON
C.C.P. 000-0512180-20
Président:
Roger HARDY
Quai du Rempart 4, 6830 Bouillon
Tél. (061) 46 67 06
Secrétaire:
Joseph COLARD
Rue Hautes Voies, 46
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 75 14
Trésorier:
Clément DRAPIER
Rue Au-Dessus-de-la-Ville, 9
6830 Bouillon - Tél. (061) 46 62 34

BRABANT
C.C.P. 000-0352242-35
Président:
Albert GUSTIN
Rue du Blanc Ry 39
134 Ottignies-LLN
Tél. (010) 41 03 31
Secrétaire:
Roger REUMONT
Rue Elise 85, 1050 Bruxelles
Tél. (02) 648 85 04
Trésorier:
Auguste COLLE
Rue du Noyer 87
1040 Bruxelles - Tél. (02) 736 23 64

EREZEE
C.C.P. 000-0818871-94
Président:
Yvon LOMRE
Rue des Combattants, 5460 Erezée
Tél. (086) 47 70 23
Secrétaire-Trésorier:
Jean BONMARIAGE
La Forge
5496 Mormont - Tél. (086) 49 91 60

ETALLE
C.C.P. 000-0823962-44
Président:
Gaston EPPE
Rue du Bru 130, 6741 Vance
Secrétaire:
Léon POSTAL
6735 Fratin (Ste-Marie s/Semois)
Tél. (063) 45 51 87
Trésorier:
R. CLAUSSE - 6742 Chantemelle

FLORENVILLE
C.C.P. 000-0804897-68
Président:
Roger FRANÇOIS, pharmacien
Grand-Rue 15, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 10 44
Secrétaire:
Jean TEMANS
Clos Michel 6820 Florenville
Tél. (061) 31 13 20
Trésorier:
Marcel JACQUES
Route d'Orval 22, 6820 Florenville
Tél. (061) 31 31 12

HOUFFALIZE
C.C.P. 000-0762137-08
Président:
Joseph ANDRE
Grand-Place 28, 6673 Cherain
Tél. (080) 51 73 73
Secrétaire-Trésorier:
Joseph RICAILLE
Rue Ville-Basse 28
6660 Houffalize - Tél. (062) 28 80 54

HUY
C.C.P. 000-0718009-15
Président:
Emile ANSELME
Rue Sainte-Yvette, 109, 5200 Huy
Tél. (085) 21 25 43
Secrétaire-Trésorier:
Albert DESSAMBRE
Rue Victor Martin 4, 5250 Antheit
Tél. (085) 21 46 68

LIEGE - VERVIERS
C.C.P. 000-0900416-62
Président a.i.:
François LIEUTENANT
Rue Victor Hugo 31
4000 Liège
Tél. (041) 26 01 23
Secrétaire:
Jules BARLET
Quai de la Dérivation 43A, Bte 42
4020 Liège - Tél. (041) 43 34 79
Trésorier:
Eugène DEVOGHEL
Quai de l'Ourthe 4, 4020 Liège
Tél. (041) 43 29 46

MARCHE-EN-FAMENNE
C.C.P. 000-0325567-35
Président:
Désiré PIRLOT
Route de Hollogne, 5406 Waha
Tél. (084) 31 16 54
Secrétaire-Trésorier:
Emile DUMONT
Rue Hubert Gouverneur 12
5400 Marche-en-Famenne

NAMUR
C.C.P. 000-0364057-16
Président:
Georges GILSOUL
Rue de Bruxelles 60, 5000 Namur
Tél. (02) 513 92 35 - 513 94 00
(heures de bureau) - Ext. 340
Secrétaire:
Henri BOUCHAT
Rue Grande, 52, 5180 Godinne
Tél. (082) 61 23 03
Trésorier:
Léopold MISSON
Rue de l'Eglise 6, 5820 Spy
Tél. (071) 78 57 60

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT
C.C.P. 000-0715193-12
Président:
Joseph MOUZON
Rue de l'Eglise 50
Les Fossés
6730 Assenois
Tél. (063) 43 31 34
Secrétaire-Trésorier:
Théo LEDENT
Route de St-Pierre 11
6600 Libramont
Tél. (061) 22 24 77

SAINT-HUBERT
C.C.P. 000-0800173-20
Président:
Jean GOFFART
Rue des Rogations 86
6900 Saint-Hubert
Tél. (061) 61 19 56
Secrétaire-Trésorier:
Joseph LABIOUSE
Rue du Home 10,
6900 Saint-Hubert

VIELSALM
C.C.P. 000-0870976-13
Président:
Roscius CATIN
Rue des Combattants 8
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 64 77
Secrétaire:
Joseph HAIDON
Rue Ruthiel 15, 6688 Lierneux
Trésorier:
Emile GOOSSE
Avenue de la Salm 10
6690 Vielsalm
Tél. (080) 21 67 45

VIRTON
C.C.P. 000-0729100-48
Président:
René AUTPHENNE
Rue de Dampicourt, 43, 6760 Virton
Tél. (063) 57 77 18
Secrétaire-Trésorier:
Léon JACQUEMIN
Rue des Jonquettes, 1
6763 Dampicourt

1er CHASSEURS ARDENNAIS
Camp Roi Albert
5400 Marche-en-Famenne
C.C.P. 068-0627580-17
Tél. (084) 31 30 68 - Ext. 2075
Président
Colonel e.r. René MOINY
Secrétaire-Trésorier:
Adjudant Marcel LEURIS

Communications du Président

TRENTE-CINQ ANS

Depuis le 15 septembre, notre Fraternelle compte trente-cinq années d'une existence bien remplie. Nous n'avons pas voulu organiser une manifestation particulière à cette occasion, du moins une manifestation importante, vu le trop grand nombre de prestations demandées, cette année, aux fidèles, toujours les mêmes, et notamment les dirigeants de sections et les porte-drapeau. Cependant, nous avons tenu à souligner cet anniversaire, ainsi que le cinquième de l'inauguration du nouveau Monument de Martelange, par un dépôt de fleurs, le samedi 4 octobre, aux bons soins d'un certain nombre de membres du conseil d'administration et de porte-drapeau, au monument du 10e de Ligne à Arlon et à Martelange. Des circonstances familiales m'empêcheront d'être présent.

LE ROI

L'alerte de santé dont a été victime le Roi a ému l'ensemble de la population qui a célébré, avec d'autant plus de ferveur, son cinquantième anniversaire. La lourdeur de plus en plus pénible de la charge du métier le plus difficile et le plus ingrat du monde, jointe aux soucis et même aux avanies qui accablent notre Souverain, en présence d'un pays de plus en plus divisé contre lui-même, ne sont certainement pas étrangers à cet accident, d'autant que le Roi met à l'accomplissement de sa mission une conscience exemplaire. Plus que jamais, il incarne — seul — la nation belge et notre unité nationale à laquelle la majorité des Belges sont, en réalité, fondamentalement attachés, regardant avec indifférence ou méfiance cette régionalisation compliquée et génératrice de conflits, qui leur est imposée par des politiciens rêvant de nouvelles prébendes, et leurs séides qui en attendent de bonnes places.

L'HEURE DES SACRIFICES ET DU CIVISME

Au moment où l'on célébrait dans le pays avec application — mais le cœur n'y était guère — le 150e anniversaire de notre actuelle indépendance, la situation économique et financière ne cessait de se détériorer sur les plans intérieur et extérieur, au point qu'on peut dire que l'Etat belge est au bord de la faillite. Cette crise, la plus grave que nous ayons vécue, arrive au plus mauvais moment, c'est-à-dire alors que nous nous trouvons dans l'obligation de reconvertir la plupart de nos secteurs industriels. Cette situation exige un effort commun, jusques et y compris des sacrifices dont chacun doit accepter de prendre sa part. Cela vaut aussi pour les agents des services publics, jusqu'ici privilégiés par rapport à la plupart des autres catégories: il faut consentir à une réduction du niveau de vie, afin de pouvoir mieux repartir quand nous aurons accompli les changements structurels qui s'imposent. Encore faudrait-il que nous fussions gouvernés. Or, notre gouvernement pléthorique, tiraillé en tous sens, ne réussit pas autre chose qu'à décider de ne pas décider...

UN PAS DE... CLERC

Nous traitons à nouveau longuement, ci-après, du problème irritant de l'amnistie réclamée par quelques agitateurs en Flandre. Déjà, nous y avons consacré largement nos congrès d'Erezée et de Bouillon. La déclaration qu'ont cru devoir faire les évêques de Belgique confond deux notions cependant bien différentes, à savoir: le pardon et l'amnistie. D'où des équivoques et des ambiguïtés. Quel homme raisonnable, en effet, même s'il a lui-même été leur victime, refuserait à ceux sur qui s'est abattu le joug de la justice, pour les crimes commis contre la patrie, le pardon chrétien, du moins à ceux qui font montre de repentir, de regret sincère, et aussi de la ferme intention de ne pas recommencer? Mais pensez-vous qu'un Degrelle regrette, ou un Lode Claes? Ils sont tout prêts à recommencer! Alors, tout de même, quand les évêques demandent aux patriotes victimes des tortionnaires, dénonciateurs et autres traîtres à leur devoir civique de leur pardonner, afin que ces derniers puissent pardonner à leur tour... qu'on leur ait infligé un juste châtiment, alors rien ne va plus. Bientôt, on nous invitera à leur faire des excuses!

2 ChA

Le 2e régiment de Chasseurs Ardennais, commandé avec élégance et autorité par le lieutenant-colonel Barbier, constituait l'unité la plus importante au sein de la 12e Brigade motorisée de réserve rappelée jusqu'au 20 septembre. J'ai eu le privilège de lui rendre visite dans l'immense camp de Vogelsang dont le grand patron est un Chasseur Ardennais de toujours: le lieutenant-colonel Bernard.

J'ai pu constater, à cette occasion, le bel esprit qui animait les militaires de tous rangs, presque tous gradés ou miliciens de réserve: ils ont généralement accueilli avec bonne humeur ce rappel, en dépit des problèmes qu'il posait à la plupart d'entre eux sur les plans familiaux, matériels et professionnels.

L'esprit de camaraderie fut bien vite retrouvé, bien que les uns et les autres aient appartenu à des classes de milice différentes. Et dès le lendemain de l'arrivée à Vogelsang, on défilait et effectuait des maniements d'armes comme si l'on avait quitté hier le service actif. Sur le terrain, la bonne volonté et l'esprit d'initiative transparaissaient, même si sur le plan physique, beaucoup étaient un peu rouillés; mais le cœur y était.

Bien sûr, s'il y avait, comme toujours, l'un ou l'autre rouspéteur, on pouvait compter sur la RTB pour le dénicher: quand cet organisme de contestation anti-civique fait semblant de s'intéresser à l'armée, c'est pour la critiquer.

Il faudrait sans doute revoir la formule en prévoyant notamment (mais il faut des sous...) des rappels de week-end pour les SOR, et aussi pour les hommes de troupe qui seraient volontaires.

Chacun, en tout cas, sera rentré chez lui heureux d'avoir retrouvé des camarades, d'avoir pris un bon bain d'entraînement physique, et surtout, conscient, parfois même avec entrain, d'avoir accompli un des premiers devoirs civiques: être prêt à combattre pour la défense du pays.

SOMMES-NOUS ENCORE DEFENDUS ?...

Je ne pense ici qu'à l'égard de l'ennemi extérieur car à l'intérieur, on ne l'est plus guère non plus.

Pour celui qui, tel le soussigné, vit dans ce qu'on pourrait appeler le contexte international et est appelé, professionnellement, à suivre les grands organes de presse de l'Occident et d'ailleurs, on n'est pas très fier d'être Belge et on serait parfois prêt à rentrer sous terre. J'élimine évidemment les problèmes linguistico-communautaires qui nous ridiculisent aux yeux de l'étranger pour me limiter à notre politique (?) de défense. Il n'est pas de jour où la Belgique n'est clouée au pilori dans les grands organes de presse de l'Occident: «Lanterne rouge de l'OTAN...» «Trou dans le dispositif de l'OTAN...» «Faible partenaire... non seulement du point de vue militaire, mais également du point du vue politique...» «La faiblesse du Corps d'armée belge constitue un danger pour le front de l'OTAN».

Et cependant, on fait un vif éloge de nos officiers, mais on doute, par exemple — à juste titre, bien sûr — qu'en huit mois de service, on puisse faire un combattant valable.

Il n'est, par ailleurs, pas de jour aussi où certains individus, souvent nantis de responsabilités importantes, sinon des groupuscules auxquels évidemment notre radio-TV, qui n'a plus droit au titre de «nationale» (qu'elle ne mériterait au reste plus), ne s'en prennent à notre politique de défense pour la ridiculiser ou l'amoindrir. Déjà, notre crédit international est profondément atteint par nos querelles linguistico-communautaires et le démantèlement de nos institutions séculaires, regardées jadis comme exemplaires, et ce en raison du processus de régionalisation qui nous renvoie progressivement au Moyen-Age.

M. Poswick a souhaité voir reconstituer une commission militaire mixte composée de représentants de l'Armée et du Parlement. Si nous pouvons lui donner un conseil, qu'il revoie attentivement les dossiers des expériences précédentes, et surtout les résultats de ces discussions ainsi que leur application; qu'il relise notamment ce qu'en ont écrit les généraux Crahay (1) et Champion (2).

La Belgique a demandé et obtenu d'accueillir le siège de l'OTAN et du SHAPE. Ce faisant, elle a souscrit d'importantes obligations. Si nous refusons de remplir celles-ci, il faut nous retirer de l'Alliance Atlantique et déclarer notre neutralité, c'est-à-dire supprimer l'Armée pour la remplacer par une néo-garde civique à la tête de laquelle on placerait le citoyen Van Miert: il n'y aura plus de généraux car ils auront tous été fusillés.

Le ministre José Desmarets a récemment comparé M. Van Miert à Daladier et à Chamberlain en tant qu'éléments pacifistes qui ont fait le lit de l'hitlérisme. Pour notre part, nous souhaitons qu'on donne très vite à ce jeune ambitieux un portefeuille ministériel; par exemple, celui de ministre des Affaires reportées, ce qui est une spécialité du gouvernement actuel. Il aurait alors tant de boulot qu'il ne pourrait s'occuper de rien d'autre. On a écrit aussi qu'il était, dans notre jeu politique, un élément «déstabilisateur». Pour notre part, nous nous contenterions d'un qualificatif se terminant également en «eur», mais qui ne comporterait que trois syllabes...

Albert HUBERT,
Président national.

---

(1) «L'armée belge entre les deux guerres».
(2) «Avant que le souvenir ne s'en perde».

Le Ministre Ch. Poswick et la MSA

M. Charles Poswick, ministre de la Défense nationale, avait espéré pouvoir participer à la dernière étape de la Marche du Souvenir et de l'Amitié. Il en fut empêché, en dernière minute, par des réunions gouvernementales et des conditions atmosphériques qui ne lui eussent pas permis de rejoindre à temps les marcheurs. Il a exprimé ses regrets à notre président national, ajoutant :

«Je me réjouissais, en effet, de rejoindre civils et militaires consentant, en pleine nature, un effort sportif sain dans le plus bel esprit d'une manifestation très attachante sur le plan des relations Armée-Nation. Je sais que la marche fut un succès et j'espère avoir l'occasion, lors de la prochaine édition, de réparer le faux bond de cette année.»

L'amiral André Schlim, Chef d'Etat-Major de la Force navale

Une désignation qui nous fait doublement plaisir : par arrêté royal du 8 juillet 1980, notre membre d'honneur, l'amiral de Division Schlim A.J.P., a été désigné à l'emploi de Chef d'Etat-Major de la Force navale, à dater du 1er octobre 1980. Nous lui souhaitons plein succès dans ses hautes fonctions.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration a tenu réunion à Arlon, le samedi 13 septembre. MM. Gilsoul et Leuris ont été installés dans leurs nouvelles fonctions de vice-présidents et M. Labiouse dans celles d'administrateur.

Les manifestations et cérémonies de la «saison» ont été commentées, et l'on a surtout souligné le magnifique bilan du congrès national d'Athus, les dirigeants de la section étant chaleureusement applaudis.

Des dispositions ont été prises pour une célébration, à échelle restreinte, le samedi 4 octobre, du 35e anniversaire de la Fraternelle et du 5e de l'inauguration du nouveau monument national de Martelange. Le président national, retenu par d'autres obligations, s'est excusé.

Les premières lignes du congrès national 1981, qui se tiendra le dimanche 26 avril à Ciney, ont été arrêtées. Il sera organisé par la section de Houffalize. D'ores et déjà, nous pouvons compter sur le total concours de toutes les autorités et organisations locales et régionales, sous la sympathique et dynamique direction du député-bourgmestre, le comte Charles Cornet d'Elzius.

Un point très satisfaisant a été fait de la situation de la Fraternelle à la veille de la clôture, le 31 octobre, de son 35e exercice social.

SOUTIEN DU BULLETIN

Exercice social 1979-1980

Report au 29 mai 1980	72.451
Section 1 ChA	10.000
Section d'Arlon	3.000
Jean Verwée, Deinze	1.000
Colonel Gerard Debut, Zaventem	500
Josy Pastoret, Sterpenich	500
Mme Raymond Reuter, Arlon	300
Bernard Lamotte, Overijse	250
R. Offermans, Bruxelles	250
A. André, Theux	100
Mme Jenny Gatez-Vachez	100
Mme Simone Gerard	100
José Maniet, Arlon	50
Total au 29 avril 1980	88.601

LA VIE DE LA FRATERNELLE

Naissances

Le 28 mars dernier, une fillette répondant au joli prénom de Sandrine est née au foyer de Jean-Pierre et Madeleine Liebens.

Nos cordiales félicitations, surtout aux heureux grands-parents, le général-major et Madame Robert Liebens.

✱

Le 2 mai, le foyer de M. et Mme Guy Hardenne (ancien du 3 ChA), qui comptait déjà Valérie et Charles-Emmanuel, s'est enrichi de jumeaux : Frédéric et Xavier.

Proficiat ! Félicitations aussi au grand-père, le major Maurice Taminiaux, officier instructeur à la Cie Ecole/ChA en 1940, aujourd'hui retraité à Smuid, ainsi qu'à son épouse.

✱

Enfin, le 7 septembre, jour anniversaire du Roi, Benjamin est venu, à la grande joie de cette dernière, rejoindre Amélie au foyer de M. et Mme J.A. Beaudet-Hubert. Ainsi, le président national et Mme Hubert sont devenus grands-parents pour la quatrième fois.

Porteur du prénom de plusieurs hommes illustres, Benjamin s'efforcera sans doute de suivre leurs traces.

Décès

Est décédée à Genval, le 16 juin dernier, dans sa 87e année, Mme René Gennart, veuve du major Gennart qui fut à Arlon, en 1934, un des pionniers de l'Artillerie des Chasseurs Ardennais, avec les majors Hautem, mort au camp de concentration de Gross-Rozen, et Renson, le doyen de notre conseil d'administration, qui est entré cans sa nonante et unième année. Mme Gennart résicait à Wépion depuis le transfert de notre régiment d'Artillerie à Namur. Son mari est décédé à Anvers en 1942, rapatrié de l'Oflag de Prenzlau.

Mme Gennart se trouvait seule dans la lourde tâche d'élever dix enfants. Sa famille se complète aujourd'hui de neuf beaux-enfants, 37 petits-enfants et sept arrière-petits-enfants. Un de ses fils, le chanoine José Gennart, est secrétaire de l'évêché de Namur.

Mme Gennart demeura jusqu'à sa mort un membre honoraire fidèle de notre Fraternelle. Nous présentons nos condoléances bien sincères à sa famille.

✱

Nous avons appris, avec regret, le décès, survenu le 18 juin dernier à Woluwé-St-Pierre, d'un des derniers fidèles de la Fraternelle du 10e de Ligne, le major Georges Plisnier. Il était également très attaché aux Chasseurs Ardennais et nous a exprimé maintes fois sa vive sympathie. Nous adressons nos condoléances à sa famille, et particulièrement à son fils, M. Jacques Plisnier.

✱

Nous annonçons par ailleurs (rubrique 1 ChA) le décès de Mme Camille Delogne, épouse du colonel ancien Chef de Corps du 1 ChA. Elle avait servi, durant la dernière guerre, dans les Forces britanniques. Mme Delogne a donné, à nouveau, la preuve de son grand courage au cours d'une maladie particulièrement longue et pénible.

Le colonel Delogne nous prie de remercier, de tout cœur, la Fraternelle pour les marques de sympathie qu'elle lui a témoignées, ainsi qu'à ses filles, à l'occasion de ce deuil, et particulièrement les délégations qui, sous la conduite de «l'infatigable» Donia Widart, ont assisté aux obsèques.

✱

Notre délégué de Sterpenich, Théo Rollin, est décédé inopinément à Arlon le 12 août dernier, à l'âge de 60 ans. Il faisait partie en 1940, comme caporal milicien, du 3e peloton de la 3e Cie du 4 ChA, commandé par le président national. Quand ce dernier fut grièvement blessé le 10 mai, il essaya courageusement, jusqu'à l'assaut final des Allemands, de le soustraire à la capture de l'ennemi. Il était titulaire de la Croix de guerre.

Théo Rollin appartenait, depuis quarante-trois ans, au personnel du siège d'Arlon de la Banque de Bruxelles, devenue «Bruxelles Lambert». Il avait déjà été délégué local du SS ChA avant de le rester pour la Fraternelle. Il était aussi secrétaire-trésorier des anciens combattants d'Autelbas.

Ses obsèques ont eu lieu le 16 août, en présence d'une assistance exceptionnellement nombreuse, parmi laquelle une forte délégation de bérets verts. Sa dépouille était portée par les anciens ChA du village : l'adjudant Huberty, Ch. Thiry et Camille Pastoret du 1 ChA, Josy Pastoret et Marcel Pierre du 4 ChA.

Nous réitérons à Mme Rollin, à ses trois filles, gendres et petits-enfants, ainsi qu'à son fils Pierre âgé de 12 ans seulement, nos sentiments de profonde sympathie.

✱

Un deuil particulièrement cruel a frappé notre ami Marcel Pierre, délégué de Nothomb et qui était, en 1940, l'ordonnance du président national : sa fille unique, Marcelle, épouse Marcel Cailteux, est décédée inopinément à Stockem, à l'âge de 33 ans.

Nous prenons une part profondément émue à la peine de toute cette famille. Mme Cailteux laisse deux enfants.

«Les Sacrifiés»

La devise «Résiste et Mords» des Chasseurs Ardennais est, apparemment, aussi celle des Luxembourgeois d'outre-Sterpenich, enrôlés de force dans la Wehrmacht. C'est sans doute la raison pour laquelle le n° 1/1980 de leur périodique mensuel «Les Sacrifiés» reproduit, en page de couverture, notre monument national de Martelange.

Il s'agit d'une fédération regroupant un certain nombre d'associations. Son bulletin est rédigé presque entièrement en patois luxembourgeois.

DECEPTION

J'avais passé plusieurs heures à préparer, à l'intention de tous nos lecteurs, mais surtout de mes correspondants, un «code typographique élémentaire» qui a été publié en page 27 de notre numéro 121.

A ma vive déception, et si j'en excepte quelques-uns, on n'a tenu aucun compte de ces recommandations destinées à améliorer la qualité de nos manuscrits et à ne pas m'obliger à de multiples corrections en surcharge, qui compliquent en outre le travail des compositeurs.

On continue d'écrire allègrement : Mr au lieu de M. ; Melle au lieu de Mlle ; évènement (!) et même, horresco !, bérêt, sans compter de multiples majuscules inutiles, des capitales qui le sont tout autant, etc... etc...

Il est vrai que le président national dispose de tant de loisirs qu'on lui donne ainsi la faculté de les occuper !

A.H.

Tarifs postaux

Beaucoup de nos correspondants ne tiennent pas compte des nouveaux tarifs postaux, ni des diverses réglementations de la Régie des Postes, notamment en matière de format et de poids.

Les taxes à payer ne constituent qu'un désagrément mineur. Malheureusement, le facteur ne passe jamais... qu'une fois, et le président national, notamment, a autre chose à faire que la file au bureau de poste pour y quérir les plis des distraits...

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

COTISATIONS

Notre exercice social va du 1er novembre au 31 octobre de l'année suivante. La formule la plus expéditive et la moins coûteuse consiste à effectuer d'initiative un versement au C.C.P. de sa section. (Voir en page 2).

Nous insistons pour qu'aucun versement ne soit fait au C.C.P. national, sauf en ce qui concerne les versements de soutien pour le bulletin.

Aux Chasseurs Ardennais de 1940

Fraternellement à la section de Bastogne — *13 juin 1980*

L'auteur du texte ci-après, né en 1930, est M. Léon Vaillant, agronome ATALv et présentement domicilié à Hévillers (Brabant Wallon). A L'occasion du 40e anniversaire de l'invasion et du 35e de la Fraternelle, il a voulu «témoigner mon admiration et mon attachement aux Chasseurs Ardennais de 1940. Le petit texte ci-joint exprime tout ce que mon cœur d'Ardennais ressent pour eux».

Vous avez vu le jour alors que le siècle fêtait son 33e anniversaire. Descendants du 10e de Ligne, vous êtes les héritiers d'un glorieux passé, vos étendards tout neufs portaient les citations hautement méritées par vos aînés : «Namur - Termonde - Yser - Essen - Kortemark». Dès le premier jour, vous étiez auréolés ; un pareil héritage de gloire ne permet pas à ceux qui en sont les bénéficiaires de vivre dans la passivité en se reposant sur les lauriers des prédécesseurs. Vous en étiez conscients et vous vous êtes montrés dignes de l'Ancêtre en inscrivant 6 nouvelles citations sur vos drapeaux : «Ardennes - La Dendre - La Lys - Vinkt - Belgique 1940 - Canal Albert».

Vous avez été soumis à une rude discipline et durant la mobilisation, vous avez connu à la frontière la vie austère de cantonnement, la solitude au cœur de la forêt ardennaise, l'oreille tendue pour identifier un bruit insolite. Vous avez affronté les rigueurs des longs hivers, méprisant la bise cinglante, bravant les neiges interminables.

A l'aube du 10 mai 1940, «debout sur la frontière, au flanc des noirs coteaux» vous avez subi le choc de l'invasion. Fidèles à vos prédécesseurs, vous vous êtes défendus énergiquement, vous avez combattu un ennemi de loin supérieur en nombre et en force et c'est la mort dans l'âme que vous avez dû céder du terrain.

Des lieux tels que Bodange où la 5e Cie du commandant Bricart, tombé glorieusement, a résisté jusqu'à la limite de ses possibilités, Martelange, Chabrehez, Rochelinval, Cédrogne, Bastogne qui rappelle le sacrifice suprême du caporal Cady dans son fortin, sont les témoins de votre conduite héroïque. A Temploux, vous avez subi un intense bombardement aérien qui a fait de nombreuses victimes.

Votre devise : «Résiste et mords» et les paroles de votre marche régimentaire : «En défendant le sol de la Belgique, nous défendrons le vieux sol ardennais» n'ont pas été de vains mots ; vous y avez été fidèles.

Contraints au repli non sans amertume, vous avez pris position sur la Dendre et jusqu'à l'Escaut, vous avez mené un combat retardateur infligeant de lourdes pertes à l'ennemi. Face à un adversaire nettement supérieur, vous avez été forcés de vous retirer sur la Lys et faisant preuve de courage et de ténacité y avez livré la dernière bataille. A Vinkt, le 25 mai, vous avez reconquis une partie de vos positions au prix d'un dur combat. Chaque année, vous vous souvenez ; le dernier dimanche de mai vous allez en pèlerinage et vous vous inclinez devant le monument érigé à la mémoire des bérets verts tombés au champ d'honneur et des civils lâchement assassinés par les nazis.

Au canal Albert, le 20 A, dès les premières heures de l'invasion, a subi un baptême du feu d'une violence inouïe. Harcelé de toutes parts par l'ennemi, il a exécuté tous les ordres de tir reçus et a résisté jusqu'à la destruction complète de l'unité.

Durant les 18 jours de campagne, le bataillon motocycliste, continuellement sur la brèche, a accompli sans défaillance les multiples missions qui lui ont été assignées.

Puis le 28 mai, ce fut la capitulation suivie du long chemin de l'exil. Vous avez connu, loin de votre foyer, de votre patrie, en terre ennemie, la vie monotone des stalags ou des oflags, privés de ce que l'Homme a de plus cher, la liberté. Votre univers se limitait à la vue des réseaux de barbelés et des miradors menaçants. Vous avez supporté votre captivité avec le même courage que celui qui vous animait durant la campagne de Belgique et dès le début, vous avez eu foi en la victoire finale.

L'esprit chasseur ardennais est une réalité. En décembre 1940, fut créé le «Service social du Chasseur ardennais» association philanthropique destinée à assurer un service de solidarité. Son but humanitaire, très louable certes, n'était pas primordial, il servait à camouffler sa véritable raison d'être : la création et l'organisation de la résistance armée par le regroupement des bérets verts qui avaient pu regagner leur foyer.

Afin d'échapper aux griffes de la sinistre Gestapo, vous avez vécu dans la clandestinité et avez trouvé refuge chez de vrais patriotes. A l'approche de la libération, vous avez pris le maquis et avez vécu comme des bêtes traquées dans les halliers au plus profond de la forêt d'Ardenne, l'œil aux aguets, l'oreille tendue. Mais pour exécuter vos missions de sabotage et harceler l'ennemi, il vous fallait comme à l'enfant grec dans les Orientales de Victor Hugo, de la poudre et des balles. Et cette poudre et ces balles qui vous tombaient du ciel par des nuits sans lune, vous les attendiez comme la manne, dissimulés dans les clairières, le cœur battant.

Beaucoup des vôtres ont vécu l'horreur des camps de concentration et ont fait don de leur vie, d'autres sont tombés glorieusement les armes à la main, fauchés comme le blé vert, les plus chanceux ont connu la joie de la libération.

Combattants, prisonniers de guerre, prisonniers politiques, résistants, tous vous étiez animés du même idéal, celui de «SERVIR LE PAYS».

Aujourd'hui, nous vivons heureux, dans l'aisance j'allais dire dans l'opulence, nous sommes des Hommes libres, nous le devons à vous tous qui avez lutté pour terrasser le monstre nazi ; aussi soyez-en remerciés.

Votre sacrifice n'a pas été vain, puisse-t-il longtemps encore conserver tout son sens.

VIVENT LES CHASSEURS ARDENNAIS

LEON VAILLANT

A TOUTES NOS SECTIONS

Au cas où l'une de nos sections serait amenée à devoir recourir à nos assurances en faveur de nos DRAPEAUX et PORTE-DRAPEAU, elle est priée de s'adresser directement à notre ami :

Lucien LECLERE, s.a.
assureur
Rue François Stroobant, 29
1060 BRUXELLES
Tél. (02) 345 09 23

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail : 35 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Amnistie et pardon : deux notions différentes

Il a été beaucoup question de l'amnistie, ces temps derniers. Il y eut, tout d'abord, l'initiative saugrenue de la Volksunie tendant à en faire un problème «communautaire», c'est-à-dire que les Flamands auraient pu la décréter chez eux, alors que les Wallons et les Bruxellois la refusaient. La VU n'a heureusement été suivie par aucun des autres partis, même flamands; c'était d'ailleurs d'une maladresse insigne. En effet, c'eût été affirmer que l'incivisme était flamand, ce qui, au reste, n'est pas vrai, ainsi que nous le verrons plus loin.

Ensuite et surtout, et s'est trouvée à la base de tous les remous, la déclaration qu'ont estimé devoir faire les évêques de Belgique, à la suite de leur réunion du mois de juillet.

Précisons, tout d'abord, que les évêques ont parfaitement le droit d'exprimer leur opinion sur tous les problèmes de notre temps, et qu'il est ridicule, ainsi que l'ont fait certains, de le leur dénier. Précisons aussi que nulle part dans le message des évêques, sinon dans le titre de la dépêche de l'Agence Belga, ne figure le mot «amnistie» : il est question des «séquelles morales et matérielles de condamnations portées il y a quelque trente-cinq ans».

A l'occasion du 150° anniversaire de l'Indépendance, les évêques réitèrent leur appel de 1974 «pour une réconciliation authentique» (sic). Et puis, plus loin, ils demandent de pardonner aux victimes d'une répression qu'ils qualifient — bien malencontreusement, à nos yeux — d'excessive, ajoutant que les victimes pourront pardonner à leur tour. Ce qu'on ne leur demande pas.

En juillet aussi, le Premier ministre a parlé de la mise sur pied d'un comité chargé de l'inventaire des dossiers où subsistent des séquelles sociales de la répression. Diverses mesures seraient envisagées, mais elles seraient de caractère individuel, ainsi que l'ont toujours réclamé les associations patriotiques. Encore, faut-il se demander si cela pourra aboutir à quelque chose.

La répression dans les faits

Avant d'aller plus loin, citons quelques chiffres relatifs à une répression que certains qualifient de brutale, de démesurée, d'excessive, etc. On pourrait parfois le penser, à première vue, quand on voit le nombre de dossiers qui ont été ouverts, mais leur signification est peu probante. Selon l'étude de l'auditeur général Gilissen, qui fait autorité en la matière, après la Libération, on aurait ouvert 346.283 dossiers, ce qui correspondait à 4,15 % de la population. Et parmi eux, 184.627 en Flandre (4,4 %), 95.160 en Wallonie (3,38 %) et 50.853 à Bruxelles (4,01 %). En outre, 15.623 dossiers dans les cantons de l'Est (25,04 %).

Mais l'ouverture des dossiers ne signifie nullement qu'il s'agissait toujours de coupables: beaucoup n'étaient pas fondés. Au point qu'environ 300.000 d'entre eux ont fait l'objet d'un classement sans suite pour plus de 240.000, ou d'un non-lieu pour près de 60.000. Quinze pour cent des personnes ayant fait l'objet d'une instruction ont été condamnées, soit 53.712, dont 30.500 en Flandre, 16.092 en Wallonie et 7.120 à Bruxelles. Sur 1.202 condamnés à mort, 242 seulement ont été exécutés. Et aujourd'hui, il ne reste que 1.500 personnes déchues de la nationalité belge, la plupart vivant à l'étranger, et parmi elles, le sinistre Léon Degrelle; tandis que 1.700 personnes déchues des droits civils et politiques n'ont pas voulu demander leur réhabilitation ou vivent à l'étranger. Comme quoi, le nombre de dossiers de non-réhabilités est extrêmement faible, d'autant qu'il ne reste plus un seul incivique en prison.

Un dossier ambigu

«Amnistie: un dossier ambigu». Tel est le titre d'une série d'articles que Marie-Paule Ketelbuters a publiés dans le quotidien «La Cité». Il s'agit d'une information fort objective, et l'auteur rappelle en commençant, fort judicieusement, par exemple, qu'«amnistie», qui vient du grec, a la même racine qu'«amnésie», c'est-à-dire «sans mémoire, oubli», ce qui signifie beaucoup plus que «pardonner».

Un des trois articles a été consacré à l'interview d'une personnalité d'expression flamande et d'une personnalité d'expression française. La première est le professeur Antoine Van Bilsen qui, avec son frère, a porté le béret vert à la hure dans le maquis d'Orchimont, commandé par notre membre d'honneur Daniel Ryelandt et auteur du livre fort connu «Chasseurs Ardennais dans le maquis». Le second interviewé est votre président national. Je pense que nos lecteurs prendront intérêt à la lecture, reproduite ci-après, de l'article de Marie-Paule Ketelbuters, tout en soulignant toutefois qu'il ne s'agit pas d'un enregistrement des paroles prononcées, mais d'un résumé d'une longue conversation, résumé qui, je le répète, est tout à fait objectif.

Voici l'interview de deux résistants, l'un Flamand, l'autre Wallon. Le premier est le professeur A. Van Bilsen, qui a fait partie du maquis d'Orchimont, dans la région de la Semois. Le second est Albert Hubert, président national de la Fraternelle des Chasseurs ardennais, prisonnier (NDLR: politique) et invalide de guerre.

Le Professeur Van Bilsen nous dit pour quelle raison il est partisan de l'amnistie.

Dans les premiers temps de l'occupation, beaucoup ont cru à une Europe qui demeurerait allemande pendant des décennies. Les ministres aussi étaient de cet avis, du moins après que la France eut demandé l'armistice. On oublie qu'ils ont voulu rentrer en Belgique en juin 1940, qu'ils désiraient entrer en contact avec le Roi et avec l'occupant. Le Roi leur a opposé une fin de non-recevoir, les Allemands leur ont refusé l'accès du territoire. Ce fut leur chance. De Londres, ils ont pu incarner la résistance à l'ennemi. Mais, pour les Belges demeurés au pays, le devoir n'était pas aussi clair. Se remettre au travail, comme l'avait suggéré le Roi, supposait des accommodements avec l'ennemi. Tous n'ont pu opérer à temps le redressement nécessaire, lorsqu'il s'avéra que l'Allemagne perdrait la guerre.

UNE REPRESSION PARFOIS INJUSTE

Ensuite, je ne suis pas sûr que la répression ait été juste. Au lendemain d'une guerre, la justice, d'ailleurs, n'est jamais sereine. Les magistrats n'ont pas toujours été soucieux des droits de la défense. Tous les inculpés n'ont pu bénéficier de l'aide d'un avocat qui ait eu le temps d'étudier sérieusement leur dossier.

Je constate aussi que les collaborateurs politiques, voire culturels ont été traités plus sévèrement que les économiques. Des membres du «Davidsfonds» (association culturelle) ont été condamnés. Mais les juges ont trouvé des excuses aux «économiques». Ils ont admis le bien-fondé d'arguments de ce genre: «Nous avons travaillé sous l'occupation pour donner des emplois aux gens de chez nous et éviter qu'ils ne soient déportés en Allemagne».

L'amnistie me paraît donc le moyen d'effacer les séquelles d'une répression souvent injuste. Cette mesure, à l'heure actuelle, ne risque pas d'être interprétée comme un encouragement à une collaboration future avec l'ennemi. Nous ne sommes pas à l'abri d'une guerre mais il est exclu qu'elle nous oppose encore aux Allemands, devenus nos alliés dans le cadre de l'OTAN. Cette réconciliation effective avec l'ennemi d'hier est une raison de plus d'effacer le passé.

Mais si je vous comprends bien, le législateur a eu tort d'accorder l'amnistie aux traîtres de 1914-1918 puisque, à cette époque l'ennemie potentielle était toujours l'Allemagne. Et de fait, les amnistiés à deux exceptions près ont récidivé en 1940.

Difficile à expliquer à des francophones... Ecoutez — l'opinion flamande ne voit pas nécessairement des «traîtres» en ces collaborateurs. A l'égal des Tchèques ou des Irlandais, ils ont voulu profiter de l'occasion pour libérer le peuple flamand du joug belge.

Nous sommes ici au nœud du problème. Dans le contexte actuel de la régionalisation, les Nationalistes flamands ayant collaboré (bien entendu ceux qui n'ont pas commis de crime) peuvent apparaître comme des personnes qui ont eu raison trop tôt. Leur punition, dès lors, est ressentie comme une injustice, par eux-mêmes et par leurs descendants.

Je suis en contact avec les jeunes — **dit encore le Professeur Van Bilsen.** *La répression les indigne et je confirme l'existence, en Flandre, d'îlots de haine.*

OUI AU PARDON

Albert Hubert, lui, est adversaire de l'amnistie.

Les évêques nous demandent de pardonner. Tout à fait d'accord. Je suis chrétien et souhaite la réconciliation. Les collaborateurs doivent être réintégrés dans la société. La procédure de la réhabilitation le leur permet d'ailleurs aisément. Mais ils doivent la demander, ce qui suppose un certain repentir. Et le repentir n'est-il pas la condition du pardon?

Quant aux cas sociaux dignes d'intérêt, les associations patriotiques n'ont jamais refusé qu'ils soient examinés et que toutes les mesures individuelles soient prises.

Mais nous refusons l'amnistie qui efface «le fait punissable» et suppose dès lors la restitution de biens à «ceux qui soi-disant n'ont jamais failli».

Nous refusons l'amnistie parce que, mesure collective, elle englobe tous les collaborateurs, même ceux qui, aujourd'hui encore, sont les ennemis de la Belgique.

Un exemple récent. Nous avons découvert que l'auteur d'un article haineux à l'égard des Chasseurs ardennais, paru dans un quotidien à l'occasion du 40° anniversaire de la campagne de la Lys, avait été condamné en 1947 à 14 ans de prison ferme pour avoir porté des armes contre la Belgique. Ce tissu de calomnies veut exciter la population de Vinkt — il écrit Tielt d'ailleurs — contre les Chasseurs ardennais responsables, selon ce journaliste, des massacres de la population civile perpétrés par les Allemands. Or, Vinkt fête les Chasseurs ardennais chaque année. Je suis moi-même citoyen d'honneur de la ville. Je vous le demande: qui sème la haine?

La juxtaposition de ces interviews, émanant de deux résistants, hommes pacifiques, modérés, de bonne volonté, montre que l'ambiguïté de l'amnistie fait d'elle un problème insoluble.

L'OUBLI OU LE PARDON?

Ce titre d'une page de «La Libre Belgique» résume bien l'ambiguïté ou, si l'on veut, la confusion, l'équivoque ou l'amphibologie des tenants de l'amnistie. «La Libre» remarque, à son tour, que l'amnistie est très ancienne et qu'elle remonte à Athènes et à Rome. Et elle reproduit, à son égard, la définition suivante d'un ouvrage paru en France:

Juridiquement, on la définit aujourd'hui comme une mesure prise par le législateur au bénéfice de la société tout entière, et non d'individus pris isolément. Elle a pour effet de supprimer la peine et d'ôter à son auteur la qualité de délinquant. Il appartient enfin aux législateurs d'en définir les modalités.

Dans un autre article de la même page, un ecclésiastique commente les réactions à la suite de l'intervention des évêques, et certaines de ses réflexions ne manquent pas d'apparaître surprenantes, surtout quand il aborde ce qu'il appelle «le fond de la question».

... Ce qui a particulièrement frappé les évêques, c'est de voir leur parole modérée généralement mal reçue. Leur parole, en effet, a rencontré énormément de susceptibilité, provoqué des excès de langage, la multiplication de formules tranchantes. Quelques réponses leur sont apparues pondérées, mais beaucoup de critiques restent sur un plan strictement passionnel qui empêche la moindre discussion...

... Il s'agit de la notion que l'on se fait de la Patrie. Le patriotisme, précisent-ils, peut être placé très haut dans l'échelle des valeurs, mais il est un devoir parmi d'autres.

Même sur le plan purement naturel, on ne peut faire de la «patrie» une divinité et considérer chaque offense qui lui est faite comme un péché irrémissible. A fortiori sur le plan chrétien...

... En définitive, l'appel au pardon et à la réconciliation n'est-il pas trop typiquement évangélique pour pouvoir être bien et massivement accueilli?...

Il nous faut cependant souligner que le point de vue des évêques est loin d'être partagé par tous les membres du clergé. Et nous n'en voulons pour preuve et pour exemple que les propos courageux ci-après que nous avons extraits de «L'Echo n° 42», feuille hebdomadaire de la paroisse de Wépion:

... Bien sûr, le pardon est d'Evangile, et tout chrétien doit s'efforcer de le vivre. Et de le vivre dans toute sa dimension...

... Mais de là à devoir reconnaître qu'il n'y avait rien à pardonner et que tous ceux-là, condamnés pour incivisme, ne l'ont jamais été, des inciviques! Et qu'au contraire, ils ont bien fait... et même mérité du pays...

Car c'est cela l'amnistie que certains réclament avec, en plus, l'indemnisation que cela comporte comme une réparation d'une erreur!

Cela dépasse la notion du pardon: même de ce pardon à la taille divine que nous demande le Christ...

... Or, c'est cela que veulent ceux qui veulent l'amnistie pour tous ceux-là qui, inciviques, veulent que l'on reconnaisse qu'ils furent... civiques et même des héros, pourquoi pas?...

Il y a eu évidemment foisonnement d'autres commentaires et, du moins dans la presse française, les multiples lettres des lecteurs, communiqués, ordres du jour des associations patriotiques, etc... vont, à 98 %, dans le même sens: on est contre l'amnistie.

PRECISIONS

Concernant l'individu qui nous a bassement attaqués dans la «Gazet van Antwerpen», nous avons retrouvé, après la parution de notre précédent numéro, l'extrait de jugement le concernant et qui a paru au «Moniteur belge» du 23 octobre 1947, page 9.919. On y relève de légères rectifications quant aux informations que nous avions recueillies par ailleurs, mais qui ne changent rien au fond, et aussi des précisions complémentaires. Le texte est uniquement en néerlandais, et nous traduisons (en résumé):

La Cour Militaire d'Anvers, sur appel d'un jugement rendu le 11 décembre 1946 par le Conseil de guerre de Turnhout, par arrêt du 23 mai 1947, a condamné le nommé Van der Vloedt Lodewijk-Hendrik, né à Arendonk le 23 août 1920, domicilié à Arendonk..., à quatorze années de détention pour avoir:

1. ***porté des coups et blessures volontaires entre le 1er mai 1941 et le 8 mai 1945;***
2. ***avoir porté les armes contre la Belgique et ses alliés.***

L'intéressé est, de plein droit, frappé à perpétuité de l'interdiction des droits énumérés à l'article 123 sexties du Code pénal.

Ajoutons que la détention est une peine criminelle, alors que la prison est une peine correctionnelle.

Ne pas confondre les notions

Avant de conclure, nous croyons utile de publier ci-après certains extraits de «La réhabilitation en matière pénale» provenant de «Les Novelles», Tome II - Volume II (1949), et dont l'auteur est un de nos plus éminents pénalistes, à savoir: feu le Procureur général Bekaert. Nous nous bornons à la reproduction, sans vouloir nous livrer à d'autres commentaires. Nous avons simplement supprimé les références qui ne diraient pas grand-chose à la quasi-totalité de nos lecteurs: si l'un ou l'autre veut les connaître, qu'il me les demande.

LA REHABILITATION ET LA GRACE

62 — La grâce est une mesure de faveur octroyée à un condamné par le pouvoir exécutif. Sa portée est différente de celle de la réhabilitation:

1. *Elle est destinée à uniformiser la répression;*
2. *Elle est accordée avant l'exécution complète de la peine;*
3. *Elle dispense uniquement le condamné de tout ou partie de cette exécution;*
4. *Elle n'affecte pas l'existence même de la condamnation ni ses effets juridiques;*
5. *Elle n'est subordonnée à aucune condition légale.*

Conséquences:

L'octroi d'une mesure de grâce ne fait pas obstacle à la réhabilitation ultérieure du condamné.

Certaines condamnations, qui ne peuvent faire l'objet d'une mesure de grâce, peuvent se trouver effacées par l'effet de la réhabilitation...

... LA REHABILITATION ET L'AMNISTIE

... L'amnistie varie suivant les modalités de l'acte législatif qui la proclame. En principe, elle efface rétroactivement le caractère délictueux des faits qu'elle couvre, et abolit les effets de droit répressif attachés à la condamnation. Sa portée est plus étendue que celle de la réhabilitation: c'est une mesure de caractère politique et général, tandis que la réhabilitation est judiciaire et individuelle...

... La condamnation amnistiée n'existe plus; elle ne peut donc faire l'objet d'une réhabilitation...

... En principe, les effets de l'amnistie sont plus étendus que ceux de la réhabilitation; toutefois, le législateur pourrait, d'initiative, subordonner l'amnistie à des conditions telles que les effets de la réhabilitation deviennent comparativement plus favorables au condamné...

... L'amnistie est donc d'ordre public, en raison même de son caractère législatif; elle est acquise de plein droit aux amnistiés, à leur insu et malgré eux...

... L'amnistie ne peut méconnaître ou repousser le principe ou les effets de l'amnistie; il ne peut se prévaloir de ses intérêts privés, même moraux, pour maintenir en tout ou partie les conséquences de la condamnation, et notamment pour solliciter une mesure de réhabilitation, si celle-ci lui paraissait désirable...

... Les prérogatives du législateur sont à ce point étendues qu'il pourrait, par l'amnistie, préjudicier aux droits des tiers...

Pour conclure

Et maintenant, nous ne pouvons nous éterniser sur cette question irritante. Ce que l'on ne doit surtout pas oublier, c'est que les promoteurs de l'amnistie veulent, avant tout, l'effacement de la faute: ils recherchent des réparations matérielles et morales, voulant ainsi, par l'amnistie, faire affirmer qu'ils n'ont jamais commis aucun délit; et dès lors, ils veulent obtenir des compensations sous forme de remises d'amendes, de dommages-intérêts, de dommages de guerre, de récupérations avec arriérés de pensions, de restitution de décorations, etc... Nous renvoyons, à cet égard, aux sept propositions de lois de l'ineffable député VU Somers («Le Chasseur Ardennais» n° 120, page 14) qui a même proposé d'appliquer aux inciviques amnistiés les lois sur les pensions de réparation qui concernent les victimes de la guerre, c'est-à-dire celles du devoir patriotique! Au fond, c'est dans la logique du bonhomme puisque, avec l'amnistie, il n'existerait plus aucune faute et que, dès lors, on aurait eu tort de punir les inciviques et qu'il faudrait donc leur accorder des compensations.

Et ensuite, bien sûr, on en viendrait immédiatement à la glorification de la trahison, ce que n'ont pas manqué, d'ores et déjà, de faire certains inciviques non repentis qui se prennent pour des héros. Et puis, regrettent-ils? Presque toujours, on peut répondre non. Au contraire: ils ont élevé leurs enfants dans la haine de la Belgique, dans la haine de la patrie. Ce sont eux qui proclament sans se gêner et sans susciter la moindre réaction des autorités gouvernementales: «Que la Belgique crève!». C'est dans leur descendance ou dans leurs cercles familiaux et amicaux que, le plus souvent, se recrutent les miliciens néo-nazis du TAK, du VMO, etc...

Alors? Plus que jamais, amnistie: non et jamais!

A.H.

LA BATAILLE POUR VINKT

par le commandant e.r. Georges HAUTECLER

Nous avons rapporté déjà que notre historien et ami, le commandant Georges Hautecler, décédé le 5 décembre 1978, nous avait confié un certain nombre de documents relatifs à ses travaux historiques, exemplairement exhaustifs, concernant les Chasseurs Ardennais. Il nous avait remis en communication plusieurs gros classeurs contenant des études approfondies sur les combats et martyres de civils à Deinze et à Vinkt. Nous ne pouvions envisager de les publier : ils eussent représenté plusieurs gros volumes.

Georges Hautecler m'avait également proposé de me confier personnellement, outre tous ses manuscrits, toutes ses archives concernant les Chasseurs Ardennais. Je n'ai pas cru pouvoir accepter et lui ai recommandé de les remettre plutôt à une institution officielle : il a choisi le Musée de l'Armée. Mon attitude était dictée par le fait que les services officiels d'archives sont en principe assurés de la pérennité, tandis que les hommes — même les présidents — sont tous mortels. D'autre part, je ne disposais pas de place pour conserver plusieurs mètres cubes de documents et je ne voulais pas assumer, même post-mortem, la responsabilité de leur disparition ou dispersion.

Parmi les documents, plus succincts, qui nous ont été remis, nous avons publié déjà, à la demande de son éminent auteur, «La journée du 25 mai» au IIIe Bataillon du 1er Chasseurs Ardennais ou Bataillon Philippart (numéros 105, 106, 107, 108 et 109), puis au I/1 ChA ou Bataillon Temmerman (numéros 110, 111 et 112). Voici maintenant la même journée vécue à l'état-major du régiment.

Par la suite, et en fonction des possibilités de place, nous reprendrons certains éléments concernant le 5e Chasseurs Ardennais dont l'historique sur les journées du 24 au 28 mai est tellement détaillé qu'il représenterait deux ou trois volumes. Nous republierons aussi, si faire se peut, les articles parus dans «L'Armée - La Nation» sur les combats du 27 mai à Vinkt et dans «Nos forces» sur la défense de la ferme de Ter Hulsbeke.

A.H.

La journée du 25 mai 1940 à l'état-major du 1er régiment de Chasseurs Ardennais

A l'état-major du 1er régiment de Chasseurs Ardennais, installé à la ferme Ter Borght (1), la nuit du 24 au 25 mai est calme. A 5 h 50, le commandant Hansquine, commandant de la 10e Compagnie, signale que le T 13 du sergent Lecomte n'a pas rejoint le cantonnement. Des avions allemands survolent la région : à 7 heures, trois bombardiers et, 20 minutes plus tard, à nouveau deux bombardiers : ils ont sans doute des missions lointaines car aucune bombe n'est lâchée sur la région. A 7 h 55, le lieutenant Baurin, de l'état-major de la Division, avertit le régiment qu'il doit se préparer à faire mouvement.

Prise de position en hâte

A 8 heures, un violent tir de l'artillerie allemande s'abat sur la région au nord de Vinkt. Des fantassins et des artilleurs de la 4e Division traversent en panique la zone du cantonnement du régiment. Inquiet, ne sachant pas ce qui se passe, le major Lecocq donne, d'initiative, l'ordre suivant à sa 10e Compagnie :

Prenez position au nord et à l'est du village de Vinkt, de manière à avoir un champ de tir suffisant pour tenir les débouchés de la localité. Portez votre charroi non indispensable au combat et votre échelon de bagages dans les couverts à hauteur de Veldenskapelleken, et tenez-vous en liaison avec eux.

Les 1er et 3e Bataillons sont évidemment alertés et reçoivent l'ordre suivant :

Prenez les dispositions voulues pour éventuellement faire face à l'est (en position de défense sur place). Je donne l'ordre au commandant de la 11e Compagnie de vous envoyer à chacun deux canons de 47 mm.

Le major Lecocq a donc pris lui-même toutes les mesures exigées par la situation confuse créée par la panique à la 4e Division.

(1) N.D.L.R. : La ferme Ter Borght est propriété de M. Jozef Van Nevel, ancien bourgmestre de Vinkt et actuellement échevin de Deinze.

Le régiment perd un bataillon

Cependant, les états-majors s'affolent et les ordres se mettent à pleuvoir.

A 9 h 20, le major Lecocq reçoit l'ordre, transmis par le lieutenant Raveau, officier de liaison, de mettre un bataillon à la disposition de la 4e Division. Le restant du régiment doit se poster défensivement de manière à couvrir les cantonnements, ce que le major Lecocq a déjà ordonné. Il reçoit enfin quelques informations sur ce qui s'est passé au canal :

Par suite de la reddition d'éléments du 15e régiment de Ligne, l'ennemi a pris pied à Meigem. Certains éléments ennemis atteignent la route Nevele-Vinkt...

Ne sachant pas où trouver le quartier-général de la 4e Division, le major Lecocq ne bouge pas. A 9 h 30, il ordonne à sa 10e Compagnie de diriger un peloton à l'est de Vinkt en direction de Nevele, un groupe de combat au nord sur la route de Lotenhulle et un autre au sud sur la route vers Zeveren. Ces trois détachements se posteront à environ un kilomètre du clocher de Vinkt. Le régiment se couvre donc dans les trois directions d'accès à Vinkt. Il est prescrit au commandant Philippart de s'installer défensivement, avec son IIIe bataillon, aux lisières orientales de Vinkt, et le Major renforce ses deux bataillons de cinq canons de 47 mm : trois au IIIe bataillon et deux au Ier bataillon. Tout le charroi des deux bataillons non indispensable au combat est dirigé vers la localité De Flesch (3 kilomètres à l'est de Tielt). A 9 h 53, l'ordre de 9 h 20 de mettre un bataillon à la disposition de la 4e Division est confirmé, l'état-major de cette Division se trouvant à Kanegem.

A 10 h 08, cet ordre est transmis, bien à contre-cœur, verbalement, pour exécution, au commandant du 1er bataillon qui, cantonnant entre Vinkt et le Poekesbeek, semble moins menacé que le 3e bataillon. Ce fut une décision particulièrement heureuse, car la 4e Division visait le IIIe bataillon.

Evénements de la matinée

La matinée se passe sans événements importants, tandis que la situation se précise. A 10 h 20, un char léger modèle T15 (Foidart) est envoyé en renfort au lieutenant Fossion à l'est de Vinkt. A 10 h 50, arrive au régiment une note du lieutenant Fossion. Il y communique que lorsqu'il est arrivé à hauteur de l'église de Vinkt, il a rencontré le sous-lieutenant Verreydt du 11e régiment de Ligne qui lui a déclaré que les Allemands sont arrivés à Kruisweg. Ils progressent en poussant des prisonniers du 11e de Ligne devant eux.

A 10 h 55, le lieutenant-colonel Bourgies, commandant le 5e régiment de Chasseurs Ardennais, parvient à téléphoner au major Lecocq et à donner la situation de son régiment. En effet, il déclare :

Je suis à 500 mètres au nord-est du clocher de Zeveren. Je tiens le canal de dérivation jusqu'à hauteur du parallèle de Bachte. Le 11e de Ligne se retire. Le major d'artillerie me signale que des troupes de la 4e Division fuient en abandonnant des armes.

A 11 h, le major Lecocq communique au commandant du 3e régiment de Chasseurs Ardennais ce qu'il sait de la situation et lui demande d'envoyer sa compagnie moto boucher le trou causé par l'envoi du bataillon Temmerman à Kanegem. Voici des extraits de ce message :

... aux dernières nouvelles, une patrouille de ma compagnie moto aurait atteint un point situé à 500 mètres de Vinkt en direction de Nevele. Au 5e régiment de Chasseurs Ardennais, une compagnie en second échelon se trouve à Leeuwkenshoek et cherche la liaison du côté de Vinkt. L'ennemi a enlevé Meigem, des éléments ont atteint Kruisweg... Ne pouvez-vous pas, avec votre compagnie moto, établir la liaison entre le sud de Seishoek et la gauche de mon bataillon qui se trouve en avant de Vinkt...

A 12 h 30, le major Lecocq donne à la 1e Division ChA les renseignements en sa possession concernant la situation :

Jusqu'ici, aucune infiltration ennemie dans le dispositif du régiment. D'après des informations sujettes à caution, Zeveren serait occupé par l'ennemi. Le lieutenant Joachim, envoyé par le lieutenant-colonel Bourgies en liaison, est reparti pour Zeveren. Je lui ai demandé de communiquer à son chef de relier sa gauche à la droite du bataillon Philippart. J'ai ordonné à la 10e Compagnie de ne laisser qu'un groupe de combat à l'est de Vinkt pour boucher le trou existant entre cette localité et le Poekesbeek où se trouve le 3e régiment de Chasseurs Ardennais.

Retour du bataillon Temmerman

La 1e Division de Chasseurs Ardennais n'a pas vu sans déplaisir le passage du bataillon Temmerman aux ordres de la 4e Division et surtout son emploi à Kanegem (2). Elle insiste auprès du Corps d'Armée, lui assurant que ce bataillon est indispensable à la défense de Vinkt. Elle obtient gain de cause et à 12 h 35 le lieutenant Champion de l'état-major de la 1e Division transmet un ordre du VIe Corps d'Armée replaçant le bataillon Temmerman aux ordres du major Lecocq. Il ajoute :

... En attendant, le major Temmerman a le commandement de la défense de Vinkt. La mission des Ier et IIIe bataillons du 1er régiment est de défendre Vinkt et de réaliser la liaison avec le 3e régiment à Seishoek.

Par cet ordre, le bataillon Philippart est subordonné au major Temmerman, ce qui est peu pratique. Heureusement, à 12 h 30, le commandement est réorganisé. En effet, le G.Q.G. vient d'accepter que tout le 1er régiment de Chasseurs Ardennais passe aux ordres de la 4e Division, c'est-à-dire qu'officiellement la compagnie état-major, les 10e et 11e compagnies rejoignent les Ier et IIIe bataillons déjà donnés à la 4e Division. En réalité, le major Lecocq avait déjà pris la responsabilité d'un front allant du Poekesbeek au Scheerbeek, utilisé sa compagnie moto et réparti ses canons de 47 mm. La seule intervention, malheureuse, de la 4e Division, ayant été de retirer le bataillon Temmerman pour l'utiliser en protection de son quartier général. Le major Lecocq veillera d'ailleurs toujours à rester en liaison avec sa première Division de Chasseurs Ardennais.

Situation au début de l'après-midi

A 13 h, le major Lecocq communique au 3e régiment de Chasseurs Ardennais les renseignements qu'il possède sur la situation et les ordres donnés en conséquence :

...

2. *Contact pas encore rétabli avec l'ennemi à 12 h 30. Toutefois, on entend des coups de feu de part et d'autre de la route Vinkt-Nevele, ce qui laisse supposer des tentatives d'infiltration à la faveur des moissons.*
3. *J'ai dirigé ma compagnie moto au nord de Vinkt.*
4. *Le Ier bataillon vient de m'être rendu. Je vais lui faire occuper avec deux compagnies l'intervalle entre la lisière nord de Vinkt et le Poekesbeek. La dernière compagnie (de ce bataillon) sera en réserve postée vers le mamelon 21 à l'ouest de Vinkt. Je vous demande d'assurer la liaison avec les deux compagnies du 1er régiment à 100 mètres au sud du Poekesbeek.*
5. *Vinkt et les environs sont violemment bombardés par des obus de calibre moyen.*

Prière de porter ces renseignements au commandant de la 1e Division de Chasseurs Ardennais si vous êtes en liaison radio avec lui. Toutes mes liaisons sont coupées.

Mon poste de commandement est à l'embranchement à 1.800 mètres au nord-est du clocher d'Arzele.

Le major Lecocq rend alors visite à ses commandants de bataillon.

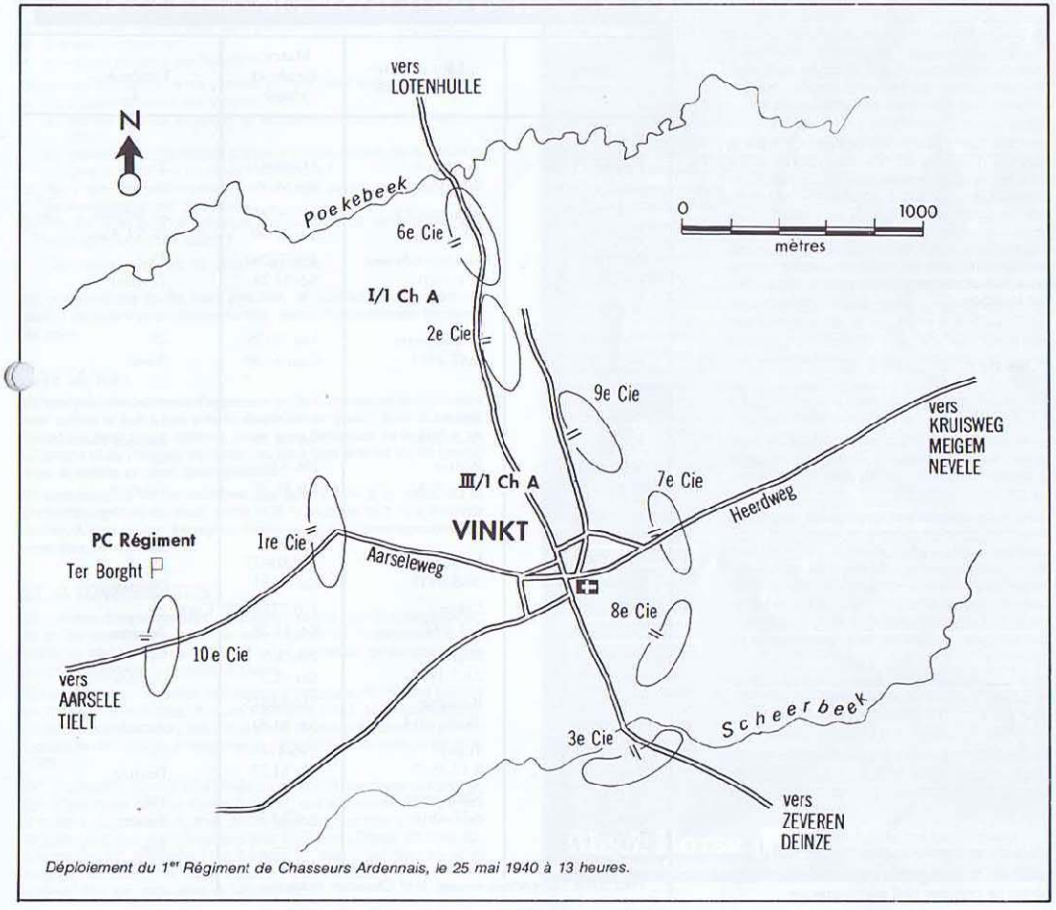

Déploiement du 1er Régiment de Chasseurs Ardennais, le 25 mai 1940 à 13 heures.

(1) Cf. «Le Chasseur Ardennais» n° 110.

A 13 h 15, il note à son journal de campagne:

Je suis au poste de commandement du IIIe bataillon. Vinkt est bombardé par obus. On entend des coups de feu à la lisière est. Je n'ai pas trouvé le major Temmerman. J'ai laissé au commandant Philippart les instructions pour la prise de position par Temmerman. Son poste de commandement doit s'installer à Meulewijk à deux kilomètres au nord-ouest de Vinkt. Après sa relève par le bataillon Temmerman, la compagnie moto sera regroupée en réserve postée sur l'axe Arzele-Vinkt à deux kilomètres à l'ouest de Vinkt.

A 13 h 45, le major Lecocq trouve enfin le commandant de son 1er bataillon et lui communique ses ordres. La 1e compagnie du commandant Mathen passe en réserve de régiment à l'ouest de Vinkt. Mathen doit prendre sous son commandement la 3e compagnie du lieutenant Wibrin, qui se trouve déjà en réserve régimentaire. Le poste de secours du régiment s'installe à la ferme Devolder.

A 14 h 10, le major Lecocq envoie le lieutenant Lepage au quartier-général de la 4e Division pour mettre le général Van Trooyen au courant des dispositions prises pour la défense de Vinkt.

A 14 h 30, le commandant Mathen reçoit l'ordre de mettre le lieutenant Wibrin et sa 3e compagnie aux ordres du commandant Philippart. Ce dernier l'emploiera à rétablir sa liaison vers le sud avec le 5e régiment de Chasseurs Ardennais.

A la même heure, le lieutenant Remience, de l'état-major du 1er régiment, installé à la ferme Ter Borght, signale qu'il entend une vive fusillade d'armes automatiques en direction de Vinkt. Il vient de recevoir quelques hommes désarmés renvoyés par le commandant Dhuren. Il s'agit probablement d'hommes des 11e ou 15e de Ligne.

A 14 h 45, de la ferme Ter Borght on distingue le bataillon Temmerman qui, déployé, se dirige vers les emplacements prescrits. Les petites colonnes de section progressent résolument vers l'est. L'ensemble donne une impression de force. Le major Lecocq demande au commandant du 3e régiment de tenir sa compagnie moto en réserve au sud de son sous-secteur afin de pouvoir éventuellement intervenir à son profit.

A 14 h 47, le 1er régiment reçoit un pli émanant du commandant Philippart et par lequel ce dernier demandait à pouvoir se replier à l'ouest de Vinkt. Une estafette lui est immédiatement envoyée lui répondant:

Il n'est pas question de repli pour le moment. L'ordre est de tenir jusqu'à nouvel ordre.

A 14 h 52, la liaison téléphonique est établie avec le commandant Philippart. Ce dernier annonce que le commandant Dhuren vient d'être blessé par un éclat de bombe.

A 15 h 23, le lieutenant Lepage est envoyé en liaison au quartier-général de la 4e Division. Il doit demander au général Van Trooyen de faire tirer son artillerie immédiatement à l'est des positions des 7e et 9e compagnies, qui sont en contact étroit, et d'activer les troupes de transmission chargées d'établir la liaison téléphonique entre le 1er Chasseurs Ardennais et la 4e Division.

A 15 h 25, le lieutenant Raveau, envoyé en mission de liaison jusqu'aux troupes à l'est de Vinkt, rejoint le poste de commandement et annonce que la 7e compagnie est toujours en place.

A 15 h 35, le capitaine Hansquine se présente au poste de commandement et déclare que la relève de sa 10e compagnie par le bataillon Temmerman est en cours.

Va-t-on contre-attaquer?

A 15 h 40, le 1er régiment reçoit de la 4e Division l'ordre de préparer une contre-attaque.

A 16 h 05, le régiment est prévenu de l'intention du commandant de la 4e Division de rétablir la liaison vers le sud avec le 5e régiment de Chasseurs Ardennais au moyen des éléments disponibles du 11e de Ligne. Et en effet, à 16 h 10, le commandant Borzée, chef des restes du 11e de Ligne, téléphone du poste de commandement du commandant Philippart qu'il vient d'arriver à ce poste de commandement avec 50 hommes *«épuisés par le combat»*. Le major Lecocq lui ordonne de renforcer la liaison avec le 5e régiment de Chasseurs Ardennais, mais le commandant Philippart enverra ce renfort à sa 7e compagnie.

A 16 h 40, on trouve au carnet de campagne du major Lecocq: *«... à 4e Division: j'expose situation au sujet de la contre-attaque»*. Il s'agit de la réponse à l'ordre de 15 h 40 du général Van Trooyen d'avoir à préparer une contre-attaque.

Vers 17 h, le commandant Mathen est convoqué au poste de commandement du régiment où le major Lecocq lui annonce qu'il a l'intention de l'envoyer en contre-attaque à l'est de Vinkt pour dégager la 7e compagnie, qui est fortement pressée par deux groupes allemands de 200 à 300 hommes débarqués de camions et qui sont appuyés par des lance-bombes. Le commandant Mathen fait remarquer qu'il dispose bien de 150 hommes, armés de 24 fusils mitrailleurs (dotation double de la normale) mais qu'il n'a plus aucune mitrailleuse. Son effectif est donc insuffisant. Afin de ne pas sacrifier inutilement ses hommes, il demande instamment un renfort en hommes et un bon soutien d'artillerie. Le major Lecocq hésite, puis renonce à utiliser sa 1e compagnie en contre-attaque. Le commandant Mathen rejoint donc sa compagnie au mamelon 21. Les mitrailleuses de la 1re compagnie ont été, en effet, détruites le 12 mai à Belgrade (Namur) lors d'un violent bombardement par l'aviation allemande.

(Suite et fin au prochain numéro).

CHASSEURS ARDENNAIS TOMBES AU CHAMP D'HONNEUR PENDANT LA CAMPAGNE DE 1940

XV

5e REGIMENT DE CHASSEURS ARDENNAIS (4)

Noms et prénoms	Lieu et date de naissance	Matric. Grade et classe	Tombé le... à..
8e Cie			
ROSSIGNON Camille, L.C.	Jamoigne 7-8-1920	110/90414 Sgt M 39	25 Deynze
MOUTHUY Vital, J.P.	Moustier s S 20-5-1910	113/47940 Sdt M 30	25 Deynze 21-VI Alost
PELTIER Jean-Marie	St-Josse-t-Noode 6-1-1910	110/77260 Sdt M 28	25 Zeveren
9e Cie			
EMOND René, H.G.	Chassepierre 20-7-1911	110/79128 Capl M 30	25 Vinkt
10e Cie			
SPRUMONT Joseph	Etterbeek 26-8-1909	110/78142 Sdt M 29	12 Rhisnes (bomb.)
HAUTOT Marcel, G.J.	Wellin 6-5-1919	296/636 Sdt M 38	25 Zeveren
Unités indéterminées			
NICLOUX Charles, H.	Laroche 20-5-1911	110/80427 Sdt M 31	25 Deynze
STALLAERT Pierre, J.F.	Laken 2-3-1907	110/77274 (8e Cie) Sdt M 28	25 Zeveren
BRASSEUR Joseph, J.A.	Sugny 23-1-1917	296/305 Sdt M 37	26 Deynze
DEVALTE Marcel	Bertogne 29-10-1914	110/84845 Sdt M 34	27 Aarsele
CREPELLE Roland	Sugny 5-11-1917	296/414 Sdt M 37	29 Deynze
BLEY Eloi, D	Martelange 6-11-1914	Sdt M 37	mai Namur
COLINVAUX Victor, J.G.	— —	SM 31	7-6 Willemstad

Pour suivre, au prochain numéro, le 6e Chasseurs Ardennais.

NB.: Observations éventuelles à adresser au Président National.

LE MODELE HELVETIQUE

Dans son discours au dernier congrès national, le président de la Fraternelle a parlé notamment de la Suisse, soulignant qu'il s'agissait là d'une démocratie modèle dont on ferait peut-être bien de s'inspirer pour la régionalisation de la Belgique.

La Suisse est, on le sait sans doute, divisée en vingt-deux cantons. Son gouvernement se compose de sept ministres (il y en a trente-six en Belgique!). Ces ministres, que l'on appelle des conseillers fédéraux, sont nommés pour quatre ans, et les crises ministérielles sont inconnues: ils doivent appartenir à des cantons différents et, à tour de rôle, deviennent vice-président puis président de la Confédération, ce dernier poste étant celui de chef d'Etat. Le parlement national se compose d'un conseil national à raison d'un député par 24.000 habitants, et d'un conseil des Etats composé de quarante-quatre membres, c'est-à-dire deux par canton, quelle que soit l'importance de ceux-ci. Il y a aussi une pratique courante du référendum.

La Suisse est un pays prospère. Sa monnaie est, sans doute, la plus forte du monde. Les exportations de la Suisse sont constituées, à quelque 90 %, de produits finis, et c'est aussi le pays industrialisé qui connaît le moins de chômeurs: moins de 0,3 % de la population active, pour près de 10 % en Belgique où l'on détient d'ailleurs le record inverse de celui de la Suisse. On ferait bien, donc, de prendre exemple sur ce pays.

NOTRE POLITIQUE DE DEFENSE

Un sénateur de la province de Liège, certainement qualifié pour s'intéresser de près aux problèmes militaires puisqu'il s'appelle Bataille, a posé au ministre de la Défense nationale une question très directe et que voici:

Je suis effrayé que notre pays n'ait pas encore affirmé de façon nette sa politique de défense.

On discute des missiles, on veut réduire le budget militaire, mais on oublie que l'URSS:

1. après avoir imposé son contrôle sur plusieurs pays;
2. a installé des régimes amis dans plusieurs pays;
3. a envahi l'Afghanistan;
4. et vient de renforcer ses frontières.

Devant ces hésitations, je me permets de vous poser quelques questions:

1. En tergiversant quant aux missiles, veut-on:
   a) retarder la mise en œuvre de ce nouveau système de défense de l'Otan;
   b) permettre aux Soviétiques d'achever la mise en place de leur SS20 et donc d'établir leur supériorité stratégique?
2. Par le manque d'entraînement de notre armée, veut-on porter une grande responsabilité en cas de conflit?
3. Par des restrictions de carburant, veut-on paralyser notre gendarmerie dont nous avons tant besoin?

   Des réponses précises me seraient agréables.

On comprend que quinze jours plus tard, M. Charles Poswick n'ait pas encore répondu à un questionnaire aussi précis: il doit mitonner ses mises au point...

VIVE LE VIN!

On sera peut-être intéressé d'apprendre que la Communauté européenne à neuf cultive et boit à peu près la moitié du vin produit dans le monde. Quand les Neuf seront devenus douze avec l'adhésion de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal, ce seront les deux tiers environ du vin produit dans le monde qui sera communautaire.

Et cependant, le vin ne contribue que pour 2,1 % à la valeur de la production agricole des Neuf, contre 19,5 % au lait et 15,5 % à la viande bovine. A elles seules, dix régions françaises et italiennes regroupent les deux tiers du vignoble.

ET LA CONSOMMATION?

En moyenne, chaque Européen boit environ quarante-neuf litres de vin par an, ce qui est quand même deux fois moins que de lait. Evidemment, si l'on retirait du total les nourrissons et si l'on ne s'adressait qu'aux adultes, les proportions seraient sans doute inversées.

Sur une production d'environ 145 millions d'hectolitres, 48 % sont produits en Italie, 46 % en France, 6 % en Allemagne et 0,1 % au Luxembourg. Quant à la consommation, elle a légèrement régressé ces dernières années, passant de 133 millions d'hectolitres en 1974/1975 à 124 millions en 1978/1979.

Si l'on considère cette dernière année, on constate évidemment la confirmation d'une chose que l'on devine, à savoir: que la consommation par tête d'habitant, par année et en litres, diffère beaucoup d'un pays à l'autre. Voici les principaux pays consommateurs pour 1979 donc: France 98; Italie 92; Luxembourg 42; Allemagne 24 et Belgique 17. Mais il faut bien dire qu'en Belgique, on consomme aussi beaucoup d'autres boissons: de la bière d'abord, bien sûr, mais aussi du whisky, etc...

COMMANDO

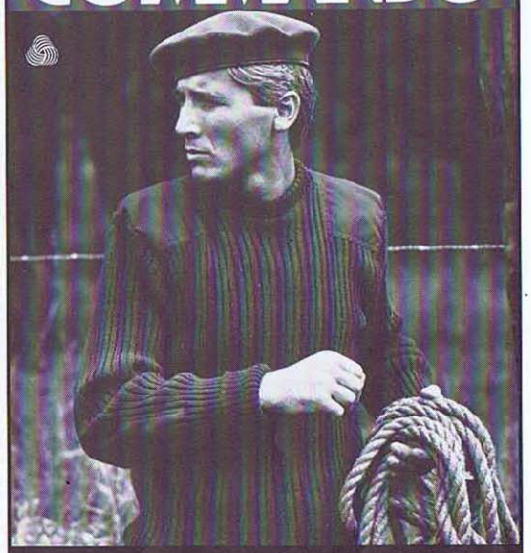

Tricotés en **pure laine vierge 100 %** par le seul fournisseur agréé par le Ministère belge de la Défense, ces pull-overs sont renforcés aux épaules et aux coudes par des empiècements en polyester/coton. Fabriqués en Grande-Bretagne, modèle breveté N° UK/SC/3712C. **BlackHorse International Trading Ltd** (anciennement P.R.I. Supplies Co.) est **le seul fournisseur de ce pull-over de l'armée belge. CECI EST LE VERITABLE PULL COMMANDO. MEFIEZ-VOUS DES IMITATIONS.**

Ce "pull de laine" existe en tailles enfants et adultes dans les couleurs des différentes armes: vert kaki, vert foncé, bleu RAF, bleu marine. Les couleurs et les modèles suivants sont aussi vendus en tailles adultes: sable, noir et marron: col rond.

Bleu marine, sable et brun foncé: col en "V".

Nous livrons aux unités militaires par quantité minimum de 100 pulls. Les commandes peuvent être adressées directement à **BlackHorse International Trading Ltd.** Toute commande des Forces armées belges stationnées en Allemagne de l'Ouest et en Belgique leur parviendra dans leurs quartiers. Pour les unités de FBA/SBD, le paiement est à effectuer par CMC/OCASC/CDSCA.

Les épaulettes sont fournies séparément, à fixer par le client lui-même. Elles sont coupées dans un mélange très résistant de polyester et coton, tout comme les empiècements des coudes et des épaules, et se fixent facilement et rapidement à l'aide de velcro. Nous pouvons également fournir des brassards porte-stylo. Ils sont adaptables à chaque taille et peuvent être assortis aux pulls bleu marine, vert kaki, bleu RAF et CAMOUFLAGE.

Tailles	Tour de poitrine cm
enfants	
5/6 ans	66
7/9	71
11/12	76
adultes	
00	81
0	86
1	91
2	97
3	102
4	107
5	112
6	117

Pour les forces armées en Belgique. Taxes locales comprises.	
a) Pulls col rond	Tailles adultes FB 639
b) Pull col "V"	Tailles adultes FB 658
c) Pulls col rond	Tailles enfants FB 433
d) Epaulettes	FB 35
e) Brassard porte-stylo	FB 100
Pour les forces armées belges en RFA. Paiement par CMC/OCASC/CDSCA. **Exempt de taxes.** La réduction CMC de 6 % est incluse dans ces prix	
a) Pulls col rond	Tailles adultes FB 612
b) Pulls col "V"	Tailles adultes FB 658
c) Pulls col rond	Tailles enfants FB 400
d) Epaulettes	FB 33,5
e) Brassard porte-stylo	FB 96

Nous étudierons toute proposition de distribution locale.

Black Horse International Trading Ltd

Church Lane. Pitsford. Northampton NN6 9AJ ENGLAND

Les désertions à l'Armée

La presse a souligné la progression alarmante du nombre de déserteurs dans nos Forces armées; surtout depuis la mise en route de l'opération de professionnalisation. Le nombre de déserteurs VC est passé de 59 en 1962 à 1.173 en 1979, et celui des miliciens, de 231 la même année à 668 en 1979. On souligne aussi le nombre important de déserteurs détenus dans les prisons de ce chef, et que les trois quarts d'entre eux ont moins de 21 ans.

L'attention a également été attirée sur les conséquences graves — et, le plus souvent, irréfléchies dans le chef des auteurs — de ces tentatives de désertion, et l'on s'est appliqué à analyser les causes du phénomène, et notamment celles prétendues: convenances personnelles (c'est-à-dire essentiellement familiales) ou encore certains désagréments du service, ou encore insuffisance des congés, ou bien éloignement de la garnison, ou difficultés d'adaptation.

Mais il y en a d'autres, à notre avis, plus fondamentales et qui sont, sans doute, plus réelles:

— le déclin de l'esprit civique;
— l'information insuffisante, aussi bien des volontaires de carrière que des miliciens. Ainsi, on ne donne plus aux entrants la lecture des lois militaires qui, jadis, en faisait trembler plus d'un;
— nombre de volontaires de carrière ne sont pas faits pour l'Armée: bien souvent, on ne s'engage pas par vocation mais pour trouver un emploi, et certains s'imaginent qu'on quitte l'Armée comme on quitterait un emploi civil;
— il y a contagion, alors, chez les miliciens qui restent taillables et corvéables à merci, pour qui il n'y a pas d'heure limite à leurs prestations (40 heures par semaine pour les VC) et qui, en outre, ont des rémunérations évidemment nettement moins élevées que les VC;
— il y a aussi le désœuvrement dans certaines unités, et le fait qu'on fait effectuer des tâches qui ne correspondent pas à celles qui étaient souhaitées, surtout depuis que, par mesure d'économie, on a supprimé beaucoup de manœuvres et d'exercices

Nous avons gardé pour la bonne bouche ce qu'a publié, à cet égard, une organisation syndicale (on n'aurait jamais dû autoriser l'implantation de syndicats politiques à l'Armée!). Reproche aux autorités militaires de ne pas dire au volontaire de carrière qui souscrit un engagement «qu'il ne disposera pas d'une chambre individuelle et que, si cela était, celle-ci ne répondra pas souvent aux normes du confort moderne. Bref, qu'il ne disposera pas du droit d'avoir une vie privée matérielle et spirituelle entière, complète, décente» (peut-être aussi, certains s'attendent-ils à ce qu'une jolie soubrette leur serve le petit déjeuner au lit!).

Et alors, vient le coup de clairon final. «Il faut, en somme, qu'à l'Armée, le statut d'être humain prime le rang, le grade, le sexe ou la fonction exercée. A cette dernière condition, et à elle seule, nous pourrons peut-être, un jour, ranger la désertion militaire dans la grande armoire des fléaux périmés». Fermez le ban!

LA FEMME SUISSE : MILITARISTE

Une vaste enquête entreprise par l'Alliance des Sociétés féministes suisses a révélé que deux tiers des Suissesses interrogées rêvent d'accomplir un service national obligatoire. Le volontariat, aujourd'hui permis, ne suffit plus à ces dames: elles veulent s'intégrer totalement dans la nation, et ce ne peut être fait qu'en accomplissant également le devoir de défense nationale.

En ce qui nous concerne, nous avons souligné à diverses reprises que si les femmes revendiquent aujourd'hui l'égalité — au moins — avec les hommes, il serait légitime qu'elles soient également astreintes à un service national obligatoire dont les... contours restent à déterminer.

LES PRISONS COURANT D'AIR

On s'évade comme on veut de nos prisons. Ce sont surtout les détenus les plus dangereux qui bénéficient du plus grand nombre de complaisances matérielles et surtout morales, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des prisons. Sans doute, une fois de plus, la puissance de l'argent...

La récente évasion d'un groupe particulièrement nombreux de prisonniers faisait qu'on s'attendait à ce que l'on étudie de plus près le comportement des gardiens qui, tout de même, et du moins certains d'entre eux, ont certainement péché par impéritie ou insuffisance de conscience professionnelle. Pas du tout: ce sont les gardiens qui ont rouspété et qui ont parlé haut et fort, et l'un d'entre eux, que le zèle n'étouffe certainement pas, a laissé échapper: «Pour ce qu'on nous pale...». Sous-entendu: «... les détenus peuvent tous ficher le camp». Mais personne ne l'a obligé à effectuer ce métier; à moins qu'il ne l'ait fait précisément pour aider des prisonniers à faire la belle ?

LES «MALADES» DE LA DELINQUANCE

Il n'y a plus de criminels, mais seulement des dévoyés par suite d'une enfance malheureuse, d'une éducation malencontreuse, des injustices et inégalités de la société, etc... etc... Et voici qu'on nous ressort, à l'appui, un ouvrage vieux d'un siècle d'un écrivain italien qui s'est déjà attaché, en ce temps-là, à démontrer que le délinquant n'est pas un homme comme les autres et que s'il en est arrivé à des actes répréhensibles, c'est tout simplement parce qu'il est un malade. Pour cet auteur, «le criminel n'est pas un monstre moral: il n'est que le centre de microbes anti-sociaux». Dès lors, la répression et la réprobation que comporte la répression sont vides de sens: tout au plus, peut-on protéger la société par des mesures de sûreté dépouillées de tout esprit de vengeance.

Bien entendu, c'est là une théorie entièrement fausse, et sans répression, la violence ne fera que se multiplier.

LE LUXEMBOURG MILITAIRE

On annonce que l'OTAN va établir deux bases supplémentaires dans le Luxembourg: l'une à Jehonville (Bertrix), et l'autre à Saint-Hubert. Chacune occupera de 150 à 200 personnes. La construction de la base de Jehonville devrait avoir lieu en 1981 pour devenir opérationnelle en 1983, celle de Saint-Hubert étant construite un an plus tard.

Il existait déjà deux bases dans le Luxembourg: l'une à Bovigny dans le nord, et l'autre à Sugny à l'ouest de Bouillon, Sugny qui, lors des fusions de communes, est passée à la province de Namur pour faire partie de la commune de Vresse s/Semois.

Une autre base existait aussi dans la province de Namur: celle de Baronville, qui fait partie de la commune de Beauraing.

LE «PRIX DU SANG»

«Avec l'armement que nous possédons aujourd'hui, le prix du sang serait élevé en cas d'invasion de notre territoire». Telle est la déclaration faite récemment par le chef d'état-major général de l'armée helvétique. Les chefs militaires suisses sont d'avis que le plan de renforcement des forces armées doit se poursuivre sans relâche, avec priorité à la défense de l'espace aérien et à la riposte anti-chars. La confédération a décidé d'investir FS 4,2 milliards (± FB 75 milliards) dans les programmes d'armement 1980, 1981, 1982.

LES INGRATS

Il ne nous appartient pas de porter ici un jugement sur le Shah d'Iran qui vient de disparaître: Dieu et l'Histoire le feront. Les appréciations sommaires auxquelles on peut se livrer sont nécessairement complexes: il a voulu sincèrement faire de son pays une des premières puissances mondiales d'ici l'an 2000. Il n'a pu réaliser son rêve parce qu'il a voulu aller trop vite, qu'il n'a pas tenu compte des réalités: on ne saute pas quelques siècles en deux ou trois décennies.

S'il ne s'était pas heurté au fanatisme religieux le plus arriéré qui soit, il se serait trouvé face à un prolétariat à croissance trop soudaine et dépourvu totalement de maturité. Fils d'un cosaque illettré, il s'est cru, un moment, le descendant de Cyrus le Grand, le Roi des Rois. Ne parlons pas des nombreux excès de son régime: la conception de l'homme est là-bas différente de la nôtre.

Mais où étaient, au moment de sa mort, tous ceux qui se prosternaient devant lui au temps de sa splendeur, tous ceux qui ont profité, abusé de ses largesses ? Seul, Sadate est demeuré jusqu'au bout l'ami fidèle, sans tenir compte des dangers auxquels il s'exposait. Il a gagné ainsi l'estime et l'admiration de tous les gens qui ont du cœur.

KHOMEINERIES :

Les journaux et les radios-TV nous rapportent, depuis plus d'un an, les débordements grotesques du vieux fou qui gouverne l'Iran, assassin fanatique et sadique, qui a fait couler bien plus de sang que le Shah et tous ses collaborateurs. Au point que dans le langage courant, il est certain que le mot «connerie» sera désormais remplacé par «khomeinerie» ou en deviendra un synonyme.

LA DISCORDE CHEZ L'ENNEMI

Tel était le titre du premier ouvrage, publié en 1924, du capitaine Charles de Gaulle, et qui analysait les causes de la défaite allemande. On a fait mieux depuis lors, notamment avec Hitler, Staline et leurs continuateurs: guerre froide, intoxication, démoralisation des populations et armées des pays visés, propagande mensongère, agitation, cinquième colonne, etc. Mais, il est dit qu'il n'y a jamais rien de nouveau sous le soleil. L'hebdomadaire «LE POINT» rapportait récemment un texte émanant d'un chroniqueur chinois, Sun Tzu et datant de cinq siècles avant Jésus-Christ. La version française est extraite d'un livre intitulé «L'art de la guerre»:

«L'art le plus consommé consiste à briser la résistance de l'ennemi sans combat sur le champ de bataille. La méthode directe de la guerre est nécessaire seulement sur le champ de bataille; mais c'est seulement la méthode indirecte qui peut conduire à une véritable victoire et consolider cette dernière. Désagrégez tout ce qui est bon dans le pays de l'adversaire! Impliquez les représentants des classes dirigeantes dans des opérations criminelles; sapez à tous égards leur prise de position et leur manière de voir; livrez-les en proie à la honte publique de la part de leurs concitoyens! Utilisez le travail des êtres les plus vils et les plus exécrables! Apportez par tous les moyens le trouble dans les activités des gouvernements! Semez la discorde et la querelle entre les citoyens du pays ennemi! Soulevez les jeunes contre les adultes! Procédez par tous les moyens à la destruction des armements, du ravitaillement et de la discipline des forces armées de l'ennemi! Avilissez les vieilles traditions et les divinités séculaires! Soyez généreux dans vos offres et dans vos récompenses pour acheter des renseignements ou des complices! Mettez partout en place des agents secrets! Ne lésinez jamais ni avec l'argent ni avec les promesses, car ainsi vous encaisserez des intérêts élevés»

DANS NOS SECTIONS

ARLON

Les disparus

— Lucien Milang (61) d'Arlon avait fait la campagne à la 4e Cie du 1er ChA et avait subi une captivité de cinq ans.
— Eugène Klein de Tontelange (60), était au CRI 7e ChA à Charleroi.
— Antoine Magnette (68), de Thiaumont, était à la 7e Cie du 1er ChA et subit la captivité.
— Théo Rollin (60), de Sterpenich, 3e Cie du 4e ChA et prisonnier de guerre, était un de nos dévoués délégués. Lors du dernier congrès à Athus, il s'était chargé bénévolement de recueillir, avec sa voiture, quelques camarades de la région.
— Michel Schadeck (68), d'Arlon, de la 2e Cie du 1er ChA, un marchand tailleur très connu dans la ville dont il était un fidèle enfant.
— Notre camarade Adolphe Fayon, ancien musicien aux Forces de l'Intérieur a eu la douleur de perdre son épouse, Catherine Schmeler (79).

Hyménée

Mlle Corine Godin, fille du Commandant, a épousé M. Michel Cabru, fils du Commandant e.r.

Excursions

La promenade au Grand-Duché avait rassemblé une quarantaine de camarades et se déroula, comme à l'habitude, dans la joie.

Notre ami Fernand Crochet, une fois de plus, avait fort bien fait les choses. On se souviendra longtemps de l'excellent repas d'Echternach, agrémenté naturellement par des chansons de Joseph Maquet.

Déjà, on prépare l'excursion de 1981. Elle aura lieu le samedi 13 et le dimanche 14 juin et nous conduira dans les Vosges et en Alsace. Le départ se fera par la route du vin jusqu'à Colmar où nous logerons. Le lendemain, ce sera la Route Verte et la Route des Crêtes avec repas à St-Dié.

Pour permettre de retenir à temps les logements, les camarades intéressés sont priés de s'inscrire avant le 15 novembre chez le trésorier, notre ami Fernand Crochet, 171, rue de Bastogne (tél. 21 43 13).

Le programme complet ainsi que le prix exact seront fixés au début de 1981 mais dès à présent, on peut espérer que la dépense totale ne dépassera pas 2.000 FB, car tout sera calculé au plus juste.

Nos drapeaux au départ à Arlon de la Marche du Souvenir 1980.

Le groupe des joyeux excursionnistes arlonais au Grand- Duché.

ATHUS - MESSANCY - AUBANGE - SELANGE

Suite au décès du vice-président Déom

Jean Féry d'Aubange a bien voulu accepter la proposition faite par le comité, d'assumer les charges qui incombaient à notre vice-président Hubert Déom, récemment décédé. Il s'occupera spécialement des membres de la localité d'Aubange. Cette désignation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale. Nous remercions vivement notre ami Jean Féry, ancien du 1er Régt. de Chasseurs Ardennais, réfractaire et déporté lors de la guerre 1940-45.

Décès

Nous déplorons le décès de Jean-Pierre Holtzem. Prisonnier de guerre pendant cinq longues années, invalide de guerre, décoré de la croix de guerre avec palme et titulaire de plusieurs autres décorations. C'est en vacances en Italie que notre ami fut terrassé par une crise cardiaque. Ancien du 1er Régt. de Chas. Ardennais, mécanicien-dentiste, ancien joueur et entraîneur de plusieurs clubs de football de la région, il était très connu et estimé. Plus de trente anciens Chasseurs Ardennais avec béret, les deux drapeaux de notre régionale et une foule de connaissances lui rendirent un dernier hommage. Nous présentons à son épouse et à sa fille, ainsi qu'à toute la famille nos plus sincères condoléances.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Louis Weyders, ancien sergent du 1er Régt. de Chasseurs Ardennais en 1940, prisonnier de guerre en Allemagne pendant cinq années. Son décès, au volant de sa voiture heureusement à l'arrêt, a affecté ses nombreux amis. Aussi, c'est une très forte délégation d'anciens en béret vert, précédés des drapeaux qui ouvraient le cortège funèbre, qui lui rendit hommage dans sa localité de Saint-Leger où il habitait à nouveau depuis quelques années. La section présente à son épouse, son fils et la famille ses plus sincères condoléances.

BASTOGNE - MARTELANGE - VAUX-SUR-SÛRE

Décès

Encore plusieurs décès pendant le trimestre, à savoir:
— Ernest Glaude, décédé à Longchamps;
— Maurice Sonnet, à Bastogne;
— Léopold Edouard, décédé à Bertogne.

Naissance

Une petite Annelyse est venue faire le bonheur et la joie au foyer de M. Georges Martin-Thiry de Morhet. Aux heureux parents et grands-parents Germain Thiry-André et Léon Martin-Lambert, nos plus chaleureuses félicitations.

Si un décès ou un mariage ne se trouve pas inscrit dans le bulletin, cela n'est pas ma faute, mais uniquement celle des membres qui ne me font pas parvenir les nouvelles.

Divers

Je remercie très chaleureusement notre président national pour le magnifique texte dans notre dernier bulletin concernant les inciviques, mais par contre, je n'approuve pas l'intervention des Evêques dans cette affaire. Oui, le pardon, mais à quelles conditions? Pour cela, je préfère me référer aux familles dont les membres ont souffert dans les affres de la torture dans les camps de concentration, ou tout simplement la mort pour certains.

Cher Président National, encore une fois merci pour votre réaction si rapide, et une réponse aussi cinglante dans cette affaire.

BERTRIX

Hyménées

M. Etienne Klels, fils de notre président et Mlle Danielle Garot, de Perwez.

Sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

21 juillet

La fête nationale s'est déroulée dans les sections de Biourges (Orgéo) et Cugnon-Mortehan: la presse locale a relaté en détails l'ampleur de ces festivités dans le cadre du 150° anniversaire; notre Fraternelle était largement représentée et commandée par notre vice-président national J. Goffart. Les nombreux (?) **bérets verts** furent reçus chaleureusement par les comités organisateurs des deux entités.

Union des Groupements Patrioliques du Grand Bertrix

La Fraternelle des Chasseurs Ardennais, comme tous les autres groupements d'anciens combattants, fait partie de **l'union des groupements patriotiques du grand Bertrix**: à ce titre nous devons être plus nombreux, et surtout porteurs de notre **béret vert**, à assister aux manifestations patriotiques locales et principalement à l'occasion des festivités du **11 novembre** et de son banquet traditionnel.

Les sous-sections de Paliseul-Orgéo-Ochamps et Herbeumont qui organisent également des manifestations patriotiques doivent avertir le président Ed. Klels afin que notre Fraternelle soit représentée.

BOUILLON

Assemblée générale de la régionale Rochehaut le 25 mai 1980

Suivant la tradition, avant l'assemblée générale, une messe fut chantée en l'église de Rochehaut à la mémoire de nos morts, en présence de plus de 80 membres, du lieutenant-colonel Bem. Brisy et de notre secrétaire national M. F. Guiot.

M. l'abbé Lottin, curé de Rochehaut, au cours de l'office, prononça une homélie fort appréciée sur le triple thème «Dieu, Famille, Patrie». A la consécration, l'orgue joua, en fond sonore, le chant des partisans et à la fin de la messe, la chorale, dirigée par Mme Joly, entonna la Brabançonne.

Un grand bravo à la chorale et à sa directrice, et tous nos remerciements.

Après l'office religieux, nos membres se sont retrouvés devant le monument aux morts avec la phalange de l'Union Bouillonnaise qui nous prête toujours son concours.

Des fleurs ont été déposées par notre président et le lieutenant-colonel BEM Brisy, et, après l'appel aux morts, l'Union Bouillonnaise joua la Brabançonne puis la Marche des Chasseurs Ardennais.

L'assemblée générale s'est tenue dans les locaux de «La Cabanne». Toutes les sections étaient fortement représentées. Le président a ouvert la séance en rappelant que M. l'abbé Cobut, curé de Dohan, où nous avions tenu notre assemblée générale l'an dernier, est décédé le 1 avril 1980.

Il avait été décidé de le nommer aumônier de notre régionale et de lui remettre le béret à l'occasion de la présente assemblée. Le sort en a décidé autrement et le président demande d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Le président propose à l'assemblée de nommer M. l'abbé Lottin aumônier de la régionale. La proposition est approuvée.

Remerciements tout particuliers au lieutenantt-colonel Bem Brisy et à M. Guiot, secrétaire national, pour avoir bien voulu rehausser de leur présence notre assemblée générale.

La médaille de bronze de la fraternelle est remise aux membres suivants: Fernand Chaidron, de Carlsbourg, Arsène Istace, de Bouillon, Albert Poncin de Bouillon, ancien secrétaire.

Le secrétaire retrace alors les différentes activités de la régionale depuis un an. Il rappelle aussi les noms de ceux qui nous ont quittés pour le grand voyage sans retour: nous avons eu 8 décès à déplorer. A leur mémoire une minute de silence est observée.

La régionale compte à ce jour 297 membres, soit: 198 effectifs, 30 adhérents, 37 honoraires, 32 protecteurs.

M. Drapier, trésorier, fait ensuite rapport sur l'état des finances; elles ne se portent pas trop mal, et les comptes sont approuvés.

Un vin d'honneur est offert à tous les participants.

A l'issue de l'assemblée, un repas réunit de nombreux membres à «La Ferme». De bons plats, arrosés comme il se doit, de bonnes anecdotes, ont contribué à donner à cette réunion une ambiance du tonnerre, mais aussi, pour certains à créer des problèmes pour le retour...

Excursion

Du 6 au 19 juin 80, eut lieu la magnifique excursion en Forêt Noire que les membres de la régionale (50) ne sont pas près d'oublier (Lac du Titisée - les chutes du Rhin - le lac de Constance avec l'île fleurie de Mainau-Freudenstadt - surtout Baden-Baden, avec sa Lichtentaleallée, avec ses parcs, ses fleurs, ses jets d'eau- l'Alsace avec Sélestat et cette fois la visite du vieux Colmar, et enfin les Vosges toujours agréables à revoir).

Voyage enchanteur à tous points de vue. Fleurs, partout des fleurs, confort et luxe des hôtels, qualité de la gastronomie, et surtout l'ambiance qui a régné tout au long de ce voyage, lequel constituera sans nul doute un très beau souvenir, parmi tant d'autres déjà, de notre régionale.

Fête du 21 juillet

A l'initiative de la fraternelle des chasseurs ardennais, une réunion des quatre présidents des associations patriotiques bouillonnaises avait rassemblé les présidents A. Uselding pour les anciens combattants, A. Hansquine, pour les prisonniers de guerre, M. Corbiau pour les prisonniers politiques et R. Hardy pour la fraternelle des chasseurs ardennais.

Ils ont décidé de célébrer ensemble la journée de la Fête nationale dans le cadre du 150° anniversaire de l'indépendance.

Dès 10 heures, une délégation s'est rendue à «La Gernelle» en pèlerinage là où trois patriotes bouillonnais furent assassinés par les SS.

A 10 h. 30, une messe fut célébrée à la mémoire des victimes des deux guerres suivie d'un Te Deum, en présence des délégations officielles et de nombreux membres des associations patriotiques.

Le cortège fut formé ensuite par l'Union Bouillonnaise, les délégations des écoles, les autorités civiles et religieuses, tous les anciens, et les drapeaux.

Cette année, exceptionnellement, l'étendard reçu à Bruxelles le 28 septembre 1832, par une délégation bouillonnaise, en reconnaissance des services rendus en 1830, était présent dans le cortège.

Il était porté par un Bouillonnais en sarrau comme en 1830.

Il était encadré par les drapeaux des groupements et associations patriotiques de Bouillon.

Des fleurs ont été déposées par notre président au square des chasseurs ardennais, à la grand-rue devant la stèle Henri Charles par M. Corbiau, et au monument aux morts par A. Uselding et le Bourgmestre. L'Union Bouillonnaise anima le cortège par des marches militaires et fit retentir la Brabançonne au monument aux morts.

Ce 21 juillet, permit aussi aux organisateurs de rendre hommage à deux anciens combattants de 14-18: MM. Eugène Roger, né le 26-10-91 et Antoine Ovart, né le 4-3-96.

L'histoire de Bouillon nous apprend que la délégation qui reçut l'étendard à Bruxelles le 28 septembre 1832, était composée de MM. Gérard Raimon, bourgmestre, Emile Delescluse, de l'abbé Nicolas Davreux et du lieutenant Lefèvre, celui-là même qui organisa le bataillon de fantassins, composé de 41 volontaires bouillonnais qui allait devenir le «noyau» du 11° régiment de Ligne. Ce bataillon rejoignit bientôt l'armée de la Meuse, à Namur, avant de participer à l'investissement de Maestricht.

Mariage:

Pierre Bourgeois, fils de notre sympathique et dévoué membre de notre comité régional, a épousé le 28 juin 80, Mlle Marie-Jeanne Lempereur. Cordiales félicitations aux parents et nos vœux les plus sincères de bonheur aux jeunes époux.

Effectifs

Depuis notre congrès du 25 mai 80, nos rangs se sont gonflés; au 31-7-80 la régionale compte 306 membres qui se répartissent comme suit:

Membres effectifs	200
Membres adhérents	31
Membres honoraires	37
Membres protecteurs	38

Education culturelle

Notre fraternelle a fait polycoper le texte de la Marche des Chasseurs Ardennais.

Ce texte a été remis à chaque chef d'école pour être distribué aux élèves.

Cette initiative a été bien accueillie par les intéressés et l'on nous a promis d'enseigner cette marche au cours de musique.

Décès

En trois jours, la mort a frappé deux fois parmi les membres de notre régionale:

— Lucien Stenvot, de Pussemange, est décédé le 13.8.80, âgé de 70 ans;
— Jean Pahaut, de Bouillon, est décédé le 15.8.80, âgé de 62 ans, après une longue et pénible maladie.

Aux cérémonies des funérailles de nombreux bérets verts ont rendu un dernier hommage à nos camarades.

La fraternelle réitère aux familles ses très sincères condoléances.

BRABANT

Relâche d'été à la section où rien de particulier n'étant survenu, le comité a fait de même pendant les mois de juillet et d'août.

Faire-part de décès

— M. Gaston Réh, membre effectif, à Uccle, le 27 mai. La section n'a pas été avertie en temps nécessaire pour être représentée à ses obsèques.

— M. Arthur Peeters, membre effectif, à Bolinne, le 14 août. Une importante délégation avec drapeaux était présente à ses obsèques le 15 août.

Nous réitérons nos fraternelles condoléances aux familles endeuillées.

Activités en prévision

— Vendredi 5 septembre, une délégation sera présente aux fastes et remise-reprise de commandement au 3 ChA, à Vielsalm.

— Dimanche 14 septembre, participation au pèlerinage au fort de Breendonk.

— Dimanche 21 septembre, après la grand-messe de 10 h, une délégation déposera une plaque funéraire sur la tombe du commandant René Strainchamps, ex-vice-président de la section, inhumé à St-Léger en juin 1979.

— Vendredi 26 septembre, journée du civisme organisée par les autorités communales de Schaerbeek. A 10 h, Collignon, rassemblement pour la ronde habituelle d'hommage aux mémoriaux patriotiques situés sur le territoire de la commune, dont la Stèle aux Chasseurs Ardennais.

Pour le déplacement à Kortemark, à l'occasion de la commémoration de la reprise du village par le 10° Régiment de Ligne, en 1918, nous attendons des nouvelles de M. le président Carlos Beke.

La cotisation 1980

Notre vigilant trésorier, M. Auguste Colle, nous fait savoir que malgré ses rappels (et les nôtres), il constate les chiffres suivants pour nos membres en retard de cotisation (et quel retard!): 40 effectifs, 16 adhérents, 7 honoraires et 20 protecteurs.

Nous espérons encore que ce dernier bulletin incitera les retardataires à ne pas nous abandonner.

Nous signalons également que chaque trimestre la poste nous retourne quatre ou cinq envois avec la mention «n'habite plus à l'adresse indiquée», preuve que les intéressés ont déménagé sans penser à nous communiquer leur nouvelle adresse.

La Force terrestre

Exposition dans le cadre du 150° anniversaire de la Belgique «La Force terrestre depuis 1945». L'exposition a lieu jusqu'au 31 octobre, au Musée Royal de l'Armée, au parc du Cinquantenaire, les mercredis, jeudis et vendredis de 8 h 30 à 16 h et les dimanches de 10 à 16 h.

HOUFFALIZE

Une place des Chasseurs Ardennais à Gedinne

C'est le 1er juin que Gedinne a voulu honorer une fois de plus ses héros de 40-45 en inaugurant une «Place des Chasseurs Ardennais».

La section de Houffalize qui groupe dans son sein les anciens Chasseurs Ardennais de la région a collaboré activement à ce geste de reconnaissance de la part de la commune de Gedinne.

Nous adressons tous nos remerciements aux autorités communales pour leur noble initiative et l'accueil réservé aux anciens bérets verts qui assistaient en très grand nombre à cette belle cérémonie. Nos remerciements vont aussi à Monsieur le Doyen Garraux, au colonel e.r. Noël, ancien Chasseur Ardennais habitant Gedinne, qui, dans son discours plein de patriotisme, fit appel aux jeunes pour que, voyant la plaque apposée sur leur école, ils se souviennent de l'exemple de leurs aînés et ne le renient jamais.

Monsieur le Bourgmestre a voulu aussi glorifier les héros qui ont défendu nos libertés et souligner la reconnaissance que toute la Wallonie doit aux Chasseurs Ardennais.

Belle cérémonie, très réussie, et pour laquelle la section de Houffalize manifeste toute sa gratitude aux organisateurs comme aux participants. Puissent d'autres communes suivre l'exemple de Gedinne.

Hyménées

— Mlle Thérèse Dochain, fille de M. André Dochain, de Emptinne, et M. Camille Baudouin, de Somme-Leuze;

— Mlle Marie-Claire Wavreille, fille de M. Louis Wavreille et filleule de M. Paul Wavreille, de Vencimont, et M. Serge De Clercq, de Jumet;

— M. Yves-Marie Godart, fils de M. Albert Godart, de Gedinne, et Mlle Marie-Claire Ménart, de Velaines;

— M. René Baccus, fils de M. Maurice Baccus, de La Fosse (Grandmenil), et Mlle Lejeune;

— Mlle Bénédicte Gillet, fille de M. Guy Gillet, de Dinant, et M. Bernard Hubin;

— M. Louis Clotuche, fils de M. Pierre Clotuche, de Gouvy, et Mlle Wilma Neissen, de Aldingen;

— Mlle Alberte Clause, fille de M. Théophile Clause, de Gouvy, et M. Bruno Parmentier, de Bovigny;

— Mlle Yvonne Clause, fille de M. Théophile Clause, de Gouvy, et M. André Dubru, de Houffalize;

— M. Etienne Quiriny, fils de M. Georges Quiriny, de Sterpigny, et Mlle Rosy Bossiroy.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux jeunes époux, et nos vives félicitations aux heureux parents.

Décès

Nous ont encore quittés pour un monde meilleur:

MM. Joseph Collinet, de La Roche; Léon Lambaux, de Halleux; Marcel Maréchal, d'Aywaille; Firmin Halert, de Beaulieu-Tenneville; Arthur Ledent, de Transinne; Adelin Parizel, de Graide; Théophile Bodet, de Opont; Mme Charles Hougardy, de Natoye.

A toutes les familles qui se sont trouvées dans la peine, nous présentons nos fraternelles condoléances.

En place repos

M. Alfred Besonhé, de Vencimont, et M. Marcel Léonard, officier des douanes à Liège, atteints par la limite d'âge, ont pris leur retraite. M. Marcel Léonard avait passé plus de 44 ans d'activité au Ministère des Finances.

A tous ceux, nous souhaitons de couler encore de longs jours dans la paix et la joie.

VERSEMENTS DE SOUTIEN
pour le bulletin: exclusivement au
C.C.P. 000-0344969-37
Fraternelle des Chasseurs Ardennais, Arlon.

HUY

Citadelle et musée

Elle domine la ville de sa masse imposante. Construite par les Hollandais — première pierre datée du 6 avril 1918 —, elle fit peur mais ne fut pas utilisée.

1830 arriva et les Belges bousculèrent l'Orange.

Le 4 séptembre 1830, les Hutois — dont Mamé et Dubois — montent à l'assaut et occupent la forteresse.

En cette année 1980, nous fêtons justement ces événements et notre liberté acquise.

Durant la guerre 1914-18, les Allemands y installèrent un camp de discipline pour leurs troupes.

En 1936, un Bataillon du 14° de Ligne (devenu 12° de Ligne en 1937) y tient garnison jusqu'à la mobilisation de 1939. Le 13 octobre 1937, le Bataillon d'Instruction du 3° ChA vient lui aussi y tenir garnison (provisoire) jusqu'en février 1938, date de son départ pour la caserne Lt Binamé à Antheit qui vient d'être terminée. Mobilisation le 26 août 1939. Le 6° ChA est constitué, et la 6° Compagnie (Cdt Roegiers - Comptable Albert Dessambre) est cantonnée à la Citadelle jusqu'au 10 mai 1940.

Dès juin 1940, l'occupant l'utilise comme lieu d'internement, et elle acquiert bientôt terrible réputation. C'est souvent la dernière étape avant la mort ou l'envoi dans un camp nazi. Quantité de ChA, dont notre président national, l'auteur de ces lignes, et de très nombreux autres «ont goûté aux délices d'un séjour en ce haut lieu»...

Depuis de nombreuses années, la Citadelle est devenue propriété de la ville de Huy. De multiples salles retraçant l'occupation y ont été aménagées: salle d'interrogatoire, d'internement, les cachots et de très nombreuses photos et documents y sont exposés.

Une récente réorganisation nous a permis d'obtenir une — voire — deux salles (5,50 x 8 m chacune).

NOTRE BUT: retracer l'histoire et l'épopée des ChA par un musée bien achalandé.

A noter que la Citadelle enregistre chaque année 20 à 25.000 entrées (avril - fin août).

Nous avons contacté déjà le Musée de l'Armée et récolté plusieurs dizaines de photos (y compris des photos allemandes des massacres de Vinkt).

NOUS LANÇONS UN VIBRANT APPEL A TOUS POUR OBTENIR: vélos, motos, équipements, tenues, armes diverses (discrétion assurée), photos, documents, journaux, etc.

La Ville, par l'intermédiaire de son dynamique échevin du Tourisme, M.G. Silien, nous fournira toutes les vitrines murales et autres pour l'exposition des objets récoltés.

Merci d'avance à tous ceux qui voudront bien nous aider.

NOTRE ESPOIR: ouvrir une salle en avril 1981.

Et lors du Congrès National à Huy en avril 1982, vous pourrez visiter le plus beau musée retraçant l'odyssée (la vôtre) des ChA.

Note du président national

En ma qualité précitée et aussi celle d'ancien «pensionnaire», en 1942, de la Citadelle de Huy, je joins ma voix à l'appel du président de la section de Huy et j'espère que tous ceux qui possèdent des «souvenirs» susceptibles de l'intéresser les mettront à sa disposition.

NEUFCHATEAU - LIBRAMONT

Troisième trimestre 1980

Décès

Nous avons assisté aux funérailles de Omer Dasnois de Tronquoy, Longlier et de Léon Touillaux de Presseux, Saint-Pierre.

Nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Naissances

Madame Toussaint-Draux de Recogne nous a fait part de la naissance de son petit-fils Jean-Philippe et M. Jean François, un délégué de Libramont de la naissance du petit Jean-Yves. Nous partageons la joie des grands-parents.

Mariage

Oster Deronoin de Recogne nous a fait part du mariage de son fils Louis-Marie avec Mlle Françoise Bosquet. Vœux de bonheur aux jeunes époux.

Cérémonies

Une vingtaine de Chasseurs Ardennais de la section ont assisté à Biourges, commune de Bertrix, à la visite de nos souverains. Notre camarade Albert Hollay eut l'honneur de déposer la gerbe du comité organisateur, au pied du monument aux morts.

Le dimanche 3 août, à l'occasion du 150° anniversaire de l'indépendance nationale, une manifestation imposante se déroula à Neufchâteau, chef-lieu d'arrondissement. Les chasseurs ardennais présents participèrent au vin d'honneur et au défilé qui connut un grand succès. Les autorités félicitèrent les anciens combattants pour leur prestation.

SAINT-HUBERT

Naissances

Nous avons appris la naissance de:

— Christophe (le 21-05-80) petit-fils de notre membre adhérent Marcel Evrard;

— Olivier (le 05-06-80) petit-fils de notre membre effectif Léopold Gillard.

Sincères félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Hyménées

— M. Serge Poncelet de Saint-Hubert, fils de notre membre effectif Emile Poncelet, a épousé Mlle Nadine Lambert de Thibessart, le 21 juin;

— Mlle Mady Thomas, fille de notre membre protecteur Firmin Thomas de Vesqueville, a épousé M. Jean-Paul Piotto de Amay, le 12 juillet;

— Mlle Monique Evrard, fille de notre membre adhérent Marcel Evrard d'Offagne, a épousé M. Jacques Poncelet de Sart, le 16 juillet.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux, nos vives félicitations aux heureux parents.

Décès

La mort a encore et de nouveau frappé notre section:

— le 17 juillet, notre camarade Pierre Leclère; une délégation avec drapeau l'a accompagné à sa dernière demeure.
La fraternelle présente à Mme Leclère et à sa famille ses très sincères condoléances;

— le 27 juillet, notre camarade Léon Hamtiaux; une délégation avec drapeau l'a également accompagné jusqu'à Grupont.
A Madame Hamtiaux et à sa famille, la section présente ses condoléances émues;

— le 04 août, notre camarade Marcel Zondacg; la section avec drapeau était présente également.
A son fils Jean-Marie et à sa famille, nous présentons nos très sincères condoléances.

Réunion du comité

Le 12 juillet dernier, le comité s'est réuni en séance extraordinaire pour discuter et mettre au point certaines suggestions d'ordre intérieur.

Au cours de cette réunion, le président, au nom de tous les membres de la section, a remercié avec beaucoup de chaleur

notre camarade Lucien Schiltz et lui a remis le cadeau-souvenir pour les services rendus à la section, en tant que secrétaire-trésorier, pendant près de 10 ans.

D'autre part, le président a fleuri Mme Schiltz pour la remercier pour les sacrifices qu'elle avait consenti durant les années passées par son mari au service de la Fraternelle.

A tous deux, nous souhaitons, une fois encore, une retraite longue et heureuse.

A cette réunion qui s'est tenue «Au Colombier» route de Poix à Saint-Hubert, assistaient également Lucien Leclère, Georges Gilsoul, président de la section de Namur et vice-président national ainsi que quelques membres qui les avaient accompagnés.

Cette réunion avait également pour but de ratifier la proposition faite lors de l'assemblée générale du 17-11-79, proposition qui consistait à nommer Lucien Leclère président d'honneur de la section de Saint-Hubert.

A l'unanimité et aux applaudissements de tous les membres présents, cette proposition a été acceptée.

Lucien Leclère, originaire de Neuvillers et Ardennais cent pour cent, a été très sensible à cette proposition et a accepté avec enthousiasme le poste de président d'honneur de la section de Saint-Hubert.

Après avoir reçu les félicitations de tous les membres présents, Lucien Leclère a remercié le comité de la section de l'honneur qui lui était fait et a promis d'en être digne, ce dont nous ne doutons pas.

La partie officielle étant terminée, la réunion se poursuivit comme toujours dans la plus grande gaieté et dans une ambiance du tonnerre (bons mots et chansons).

Assemblée générale

La section tiendra son assemblée générale le 08 novembre prochain. Des renseignements complémentaires seront communiqués en même temps que le prochain bulletin. Dès à présent, invitation est lancée à tous et à toutes (jeunes et vieux).

Effectifs de la section

La section, toujours en progression, compte à présent plus ou moins 260 membres.

Cotisation 1980

Toutes les cotisations sont rentrées. Grand merci à tous nos membres pour leur diligence à se mettre en règle et pour la fidélité qu'ils témoignent à notre Fraternelle.

VIRTON

Médaille du mérite

Le 22 juin 1980, M. Lucien Massin, vice-président de notre section, a remis à M. l'Abbé Hardy, la médaille de bronze du mérite de la Fraternelle, que lui avait décernée notre président national.

La cérémonie s'est déroulée à l'occasion du départ de notre symphatique curé.

Cette distinction lui a été octroyée au titre de combattant, résistant et maquisard Chasseur Ardennais et en remerciement pour les services exceptionnels rendus aux diverses associations patriotiques locales et en particulier à notre section, dont il est membre actif depuis sa formation.

NAMUR

Carnet rose

Au foyer de nos amis les époux Francart-Palmagne, d'Evrehailles, est né le 29 mai écoulé, un «bambino» bien joufflu qui a reçu le prénom de Guillaume.

Nos meilleurs vœux à cette jeune famille.

In memoriam

Le 25 août, une délégation de la Section a rendu un ultime hommage à M. Albert Ratz, membre du Comité, enlevé trop tôt à l'affection des siens et à la nôtre.

Que son épouse et la famille endeuillées, veuillent bien trouver ici, nos condoléances réitérées.

Commémoration à Temploux, le 8 juin

Le 8 juin dernier, de fort belles cérémonies se sont déroulées à Temploux en vue de commémorer les tragiques bombardements du 12 mai 1940, dont furent notamment victimes de nombreux Chasseurs Ardennais du 3e régiment. Un compte rendu détaillé devait paraître au dernier bulletin. Malheureusement, le pli contenant le manuscrit et les photographies a été égaré par la Régie des Postes. Le temps de reconstituer les photos, nous en étions au bulletin du troisième trimestre, et les documents sont parvenus à la rédaction à la mi-septembre, alors que la copie était bouclée. Nous avons cependant réussi à créer un emplacement pour les deux photographies ci-dessous et une courte chronique. Espérons que l'an prochain, la poste namuroise, en ayant pris dès maintenant son élan, réussira un exploit dans la célérité bien connue de ses transmissions.

Ravivage de la flamme du souvenir par M. Pachot, président du 8e Zouaves, et les présidents d'Arlon, Florenville et Namur. A l'arrière-plan le drapeau de 1830 offert par Namur aux «Braves de Vedrin».

Le président d'honneur et le président national, avec l'appui du président Gilsoul, plantent l'arbre commémoratif du 150e anniversaire de l'indépendance.

20e D'ARTILLERIE

— Les fastes du bataillon ont eu lieu à Athus entre deux averses, comme il se doit en cette année pluvieuse.

Beaucoup d'anciens artilleurs du RACHA avaient tenu à assister à ces retrouvailles: pour une fois que le 20A venait vers eux au lieu de rester confiné dans sa lointaine garnison de Werl, ils voulaient profiter de l'occasion et manifester leur sympathie à leurs «héritiers».

Le Soldat Volontaire Atterte, résidant à Athus a été désigné par le conseil communal comme lauréat du mérite sportif local pour ses brillants résultats en athlétisme. Le bourgmestre M. Dumont lui remet un souvenir pour marquer cette nomination.

Le Col BEM Decamps, Commandant l'Aie de Coprs, passe en compagnie du Bourgmestre, M. Dumont, les troupes en revue. L'Etendard du 20A était accompagné du Drapeau du 3 ChA.

— A l'occasion des fastes du 1 ChA, le 20A avait délégué une équipe de dix athlètes pour le relais à travers Marche-en-Famenne. Bien que totalement inexpérimentée dans ce genre de course, notre représentation s'est finalement classée bonne troisième derrière les redoutables Français et les hommes du 1 ChA.

— Le 20A était également présent à Temploux le 8 mai pour la commémoration de la tragédie de mai 1940, cérémonie où s'alliaient le recueillement, le souvenir, la fraternité des armes de 1940 mais aussi des générations d'alors et d'aujourd'hui.

— La pénurie de carburant a aussi touché la garnison de Werl: la première conséquence en est la suppression de la période de camp que la batterie B devait effectuer à Elsenborn du 28 juin au 4 juillet.

ORGANIGRAMME DU BATAILLON...

ETAT-MAJOR

— Chef de Corps: Lt-Col BEM Saintmard.
— Comd en second: Maj Pochet.
— Officier Branche 3 opération: Maj Bodart.
— Adjoint à l'officier Branche 3: Cdt Nouwynck.
— Officier de liaison Bie A et Officier Branche 1 personnel: Capt Masson.
— Officier de liaison Bie B et Officier Branche 4 maintenance: Cdt Gheysens.
— Médecin du Bn: SLt Med Pollet.
— Aumônier: Aum Brouwers.

— Adjt de Corps: Adjt Chef Michel.
— Adjt Opération: Adjt Mathieu.
— S-Officier Branche 2: Adjt Dufour.
— Secrétaire du Bn: 1 MDL Bierlier.
— S-Officier Charroi: Adjt Marchal.
— Instructeur en éducation physique et sportive: 1 MDL Golfin.
— Réparateur Mat radio: MDL Falize.
— S-Officier ambulancier: MDL Dassonville.

	BATTERIE A	BATTERIE B
Comd Bie	Capt Mazy	Capt Mathys
Comd 2d	Capt Lourthie	Lt Poux
Offr de Tir de Bie	SLt Collignon	Lt Degreef
Chef Pl	Lt Kocks	SLt Pousset
Chef de Pl Adj	SLt Vercruyssen	SLt Henrard
Observateurs Adj	ASL Wolters - ASL Vandesande	SLt Polmans - ASL Titeca
Adjt Instructeur de Bie	Adjt Salmon	Adjt Chef Thonus
S-Offr de Liaison	Adjt Bourdon	1 MDL D'Haes
Sec Topo	Adjt Heuskin	Adjt Guillaume
	MDL Marot	Adjt Sosson - 1 SM Lemaire
Sec Bureau de Tir	1 MDL Delizée	Adjt Destrée
	1 MDL Claude	1 MDL Georgery
Sec Mec	Adjt Ortmans	Adjt Herman
	1 MDL Gallot	1 MDL Speranza
Sec du Personnel	Adjt Swevers	Adjt Baesens
	MDL Lemauvais	1 MDL Staelens
Adjt Canonier	1 MDL Depré	MDL Lejan
Secrétaire de Bie		1 MDL Chef Vanpeteghem
Chefs de Pièces	MDL Lombard	MDL Yansenne
	MDL Vrolix	MDL Deknock
	MDL Dupont	MDL Deschrijver
	MDL Vanderhaegen	MDL Schepens
	Brig Delbruyère	
Sécurité	MDL Bruyère	MDL Haesen - MDL Poncin
Mécanicien Aie	MDL Beulens	MDL Duykers
Cuisinier	1 MDL Michel	Adjt Poncelet
Chef Ménage	1 MDL Chef Defossez	
S-Offr Gestionnaire	Adjt Denis	Adjt Ruelens
S-Offr Ravitaillement	Adjt Servais	1 MDL Dartevelle
S-Offr Munition	1 MDL Vrancken	1 MDL Chef Delaunoy
S-Offr Assembleur	MDL Jaumotte	MDL Fontenelle
S-Offr Ligne	MDL Lahaye	

1er CHASSEURS ARDENNAIS

Le Commandant du 1er Chasseurs Ardennais reçoit le fanion du plus beau détachement militaire. (Photo «La Meuse - Luxembourg»).

MSA 1980 — AN XIV

Le 1 ChA avec plus de 200 marcheurs s'est vu attribuer le fanion MSA du plus beau détachement.

ST-HUBERT

— **Le 1 ChA célébrera la fête de St-Hubert le 24 octobre.**

REMISE DE COMMANDEMENT

— **Le 28 novembre, le Lieutenant-Colonel BEM Castermans remettra son commandement au Lieutenant-Colonel BEM Dieu.**

Exposition Albert 1er

L'exposition «Albert Ier et son temps» s'est déroulée au Pot d'Etain et au Casino de Marche du 30 août au 14 septembre. Le 1 Ch A y participe par un prêt d'armement, d'équipement et de photographies.

La marche de la mort de Bornem

Sans rien ébruiter, sans rien dire, une douzaine de Chasseurs Ardennais de Marche-en-Famenne ont effectué ma marche de 100 kilomètres en une étape.

En dehors du service, pendant que les uns se la coulaient douce au soleil des vacances, des Chasseurs du 1 Ch A, en civil mais portant béret vert, ont relevé le défi avec eux-mêmes.

Et si quelques-uns n'ont pas pu terminer entièrement les 100 kms, ils ont au moins le mérite d'avoir essayé. Bravo à tous !

Voici, dans l'ordre des arrivées, les noms de nos courageux Ardennais :

— VM Massart, 3 Cie 100 km en 14 heures 30
— Milicien Meesseman, 1 Cie . 15 heures 30
— Major Keutiens, Comd 2d ... 15 heures 45
— Milicien de Lovinfosse, 1 Cie 16 heures 00
— VM Sonnet, 3 Cie ..... 18 heures 00
— VM Brohee, 3 Cie ..... 18 heures 00
— Sgt Fusulier 2 Cie ..... 19 heures 45

Ont pris part à cette longue compétition VM de Bock, Masset, Sgt Veltz, VM Charlier, VM Demoustier mais n'ont pas pu la terminer entièrement (Ce n'est que partie remise).

Grand Prix International de Tir du millénaire de la ville de Liège

Georges Hermans, qui était sous-officier Chasseur Ardennais de 1967 à 1972 et a ensuite quitté l'armée, membre de notre section 1 Ch A vient de se classer deuxième dans la catégorie tir olympique au fusil à 300 mètres et a obtenu la médaille d'argent à titre individuel.

Cinq équipes étaient en présence : France, Allemagne, Royaume-Uni, Luxembourg et Belgique.

L'équipe belge se classe première et remporte la médaille d'or.

Bravo George pour cette magnifique deuxième place !

In memoriam

— Le Colonel Goegebeur qui a commandé le Régiment de juin 1961 à juin 1963.
— Madame Delogne, épouse du Colonel Delogne qui était notre chef de corps d'avril 1967 à juin 1969.
— Le soldat VM Eric Sellekaerts de la 3e compagnie.

Nous prions les familles de nos chers disparus de trouver ici l'expression de nos condoléances sincères et émues.

Un beau geste du 35 A

Comme chaque année depuis le départ du Bataillon de ses Quartiers à Spich, un hommage a été rendu aux Chasseurs Ardennais victimes de l'accident de roulage dans la Wahnerheide en 1973.

Cette année, après le départ du 13 Li, c'est le 35 A qui avait pris la relève.

Le monument a été remis «à neuf» et le lundi 4 août à 11 h 30 une petite cérémonie s'est déroulée sur les lieux tragiques. Un peloton rendit les honneurs. Avant de déposer une gerbe, le major Torrekens, commandant en second du 35 A et représentant le chef de Corps, a expliqué aux hommes les raisons de leur présence et les circonstances de l'accident.

C'était l'homme bien choisi, car il avait siégé au Conseil de Guerre lors des événements. Il attira l'attention sur les responsabilités de chacun dans les exercices de routine. Après ces quelques mots, des fleurs furent déposées et une minute de silence clôtura cette brève mais émouvante petite cérémonie.

Il va sans dire que ce beau geste du 35 A va droit au cœur de tous les Chasseurs Ardennais du 1er régiment.

Que son chef de Corps, le lieutenant-colonel Dausimont, son commandant en second le major Torrekens et Monsieur l'aumônier Vanden Est en soient tout particulièrement remerciés.

Vive le 35 A.

Congrès provincial FNAPG à Marche-en-Famenne

Grâce à l'extrême amabilité du Commandant de la 7 Bde InfBl et du Comd de la Place de Marche, la FNAPG a pu rassembler ses congressistes au Camp Roi Albert. Avec la participation du 1 Ch A qui fournit la diffusion à l'assemblée générale et dans les trois réfectoires et l'aide en serveurs, le gros coup de main de la Section de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais de Marche et de la Section 1 Ch A, les presque 600 convives sont retournés entièrement satisfaits. Un grand coup de chapeau au personnel du ménage qui n'a reculé devant aucun sacrifice tant pour la qualité que pour la quantité et la très bonne organisation.

Départs

— Le Major Keutiens pour l'EG.
— Le 1 Sgt Maj Keldenich au C Log FT.
— Le Sgt Abrassart au 2 Bn Cdo.

Arrivées

Le Major Lucien Haas remplaçant le Major Keutiens en qualité de Cmd 2d.

REPANDEZ LE DRAPEAU DE L'ARDENNE

Cent

100 Chasseurs Ardennais du 1 ont participé au défilé du 21 juillet à Bruxelles.

Brevet «B» Para

Le Sgt Wullepit a obtenu le brevet élémentaire de saut en parachute.

Brevet militaire

Le Sdt Mil Hens s'est vu décerner le brevet militaire.

Somclau

La 2e édition du tournoi de football «Somclau» s'est disputée à Sinsin et était organisée à la mémoire de Freddy Somja et Roger Clausse.

Réunissant tous les joueurs, anciens joueurs et amis du CS Ardennais contre les «Vétérans de Sinsin» et «Le Camping Rouge Thier Louveigné» la fin de la journée donna les résultats suivants :

Camping Rouge Thier - CSA 2	1-3
Vétérans Sinsin - CSA 1	3-2
Camping Rouge Thier - CSA 1	1-0
CSA 2 - Vetérans Sinsin	1-2

Un grand bravo au caporal Brison et au 1 Sgt Maj Sainte pour l'organisation parfaite de cette journée à caractère philanthropique dont les bénéfices sont intégralement versés aux orphelins de nos deux disparus.

Insigne de bon chauffeur

— Straetmans, Fernez, Devroey, Lhoest, S'Jongers, Badet ont obtenu l'insigne.

Chevron d'ancienneté

— Un deuxième chevron d'ancienneté a été octroyé au Sgt Abrassart et un premier chevron aux caporaux Stevens et Moreau.

Commissionnements

— Au grade de sergent : Lotin, Grégoire, Defays, Buret, Lambeau, Durieux.
— Au grade de caporal : Mautone, Stivala, Piette, Vanhoubroeck, Rondeaux.

Nomination

— Au grade de sergent : Sonnet et Fusulier.

Distinctions honorifiques

— La Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold à l'adjudant Demars ;
— La Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'Adjudant-Chef Fievet ;
— Les Palmes d'Or de l'Ordre de la Couronne à l'Adjudant Galderoux ;
— La Décoration Militaire de deuxième classe au 1 Sgt Thiry et au Cpl Lemmens.

Mariage

— Jean-Pierre Dillien a contracté mariage avec Mademoiselle Claudine Paquay.
Tous nos vœux de bonheur les accompagnent.

Ami Chasseur Ardennais

As-tu payé ta cotisation pour 1980 ? Si non, fais-le sans tarder auprès du trésorier de ta section.

Si oui, ton devoir à l'égard de tes camarades et de la fraternelle n'est pas terminé.

— Tu dois participer à toutes les activités de ton association.
— Tu dois porter fièrement ton insigne et ton béret vert.
— Tu dois nous apporter l'adhésion de nouveaux membres.

COUPS DE BOUTOIR

TRISTE 21 JUILLET

La célébration de la Fête nationale a été assombrie, cette année, par la maladie du Roi. D'autre part, la RTB s'est à nouveau... distinguée par la médiocrité inégalable de son reportage de la revue militaire : des images sautillantes qui ne permettaient pas de suivre les acteurs, sauf une prédilection pour les militaires en jupons qui représentent sans doute la partie folklorique de notre Armée, mais non sa substance. Quant au commentaire, il était affligeant d'ignorance et de platitude. Nous avons appris ainsi qu'ily aurait à Marche un «premier bâton (sic) de Chasseurs Ardennais» ! Le présentateur en question est, peut-être, capable de distinguer un ayatollah d'un mollah (à condition qu'ils portent barbe et robe crasseuses), mais certainement pas un fantassin d'un artilleur.

LA MEDAILLE DE LA HONTE

Ils sont donc terminés, comme l'écrivait Jacques Julliard dans «Le Nouvel Obs», «... ces sinistres jeux de Moscou, qui resteront dans l'histoire comme un monument d'imposture et de lâcheté à l'échelle de la planète».

La Belgique, en dépit de l'avis négatif du gouvernement, a cru bon de se désolidariser de ceux qui refusaient une «flamme prétendue olympique» au moment où «la flamme du napalm de l'Armée rouge... «brûlait» encore dans les villages martyrs de l'Afghanistan».

Que dire, sinon son dégoût, du matraquage en faveur des soi-disant JO par la RTB ? On espérait ramasser des médailles, par suite de l'absence des Américains, des Canadiens, des Japonais, des Allemands, des Australiens, des Hollandais, etc... On nous en a laissé une, sur 629, soit 0,16 % du total : un prix minable pour la lâcheté ! Moins que les trente deniers de Judas Iscariote.

LA GRANDE SOIF DES ARMEES

Des médecins militaires ont tenu récemment un congrès international à... Bordeaux, ville d'eau comme chacun sait, pour y étudier les problèmes de l'alcoolisme au sein des armées occidentales.

Conclusion principale et non surprenante : on boit trop. Les officiers devraient donner l'exemple.

En Belgique, il est vrai que les deux-tiers de la population consomment trop de boissons alcoolisées et qu'à l'Armée, 23 % des soldats boivent davantage que dans le civil. Mais il paraît que ce sont les civils qui apprennent aux militaires à boire !

LE BON ENDROIT

Récemment, nous avons reçu une lettre taxée à 15 F (9 F de port + 6 F de taxe de traitement). Nous avons demandé pourquoi, car le pli était normalement affranchi. Parce que, nous a-t-il été répondu, le timbre a été apposé dans le coin supérieur gauche au lieu du droit.

Nous avons vérifié dans la réglementation postale : en effet, ce qui était une recommandation voici quelques années est devenu une obligation. A vos gardes, donc : rechts ! et non links !!

BUNDESWEHR

L'armée allemande est aujourd'hui la plus puissante force conventionnelle d'Europe occidentale, avec un budget de quelque 600 milliards de FB. Elle fournit à l'OTAN la moitié des unités terrestres. Sur trente-six brigades, il y en a 16 d'infanterie blindée, 17 de chars et 3 aéroportées.

Les miliciens représentent 51,5 % de l'armée de terre ; 24,6 % de la marine et 31,8 % de la force aérienne.

3e CHASSEURS ARDENNAIS

Fastes régimentaires et remise de commandement

Les fastes régimentaires et la remise de commandement se sont déroulés dans le parc communal de Vielsalm le 5 septembre après-midi.

La veille, le 3e Chasseurs Ardennais avait associé les anciens à une commémoration des combats de 40 à Rochelinval et à Chabrehez et avait rendu, le soir, un hommage particulier à l'ensemble des victimes des 3e et 6e Régiments de Chasseurs Ardennais sous forme d'une veillée d'armes.

Au cours de la prise d'armes du vendredi après-midi, présidée par le Gen-Maj Depoorter, Commandant de la Division Entraînement des Forces de l'Intérieur, le LtCol Belche, Chef de Corps, après avoir remercié les nombreuses autorités militaires et civiles présentes, s'est adressé une dernière fois aux officiers, sous-officiers et Chasseurs de son Régiment pour les remercier pour le travail accompli pendant son commandement et pour les exhorter à poursuivre avec confiance dans la voie tracée de longue date par les anciens.

Les SLt Debecker, Delogne, Dourte et Rase ont ensuite prêté serment.

Le LtCol Belche a également remis au Maj Evrard et au Cdt Paquay la Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne, au Cdt Hembersin la Croix de Chevalier de l'Ordre de Léopold, à l'Adjt Chef Vandenmeersche la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne, à l'Adjt Tique les Palmes d'Or de l'Ordre de Léopold II et au Cpl Chef Yerna, la Médaille d'Or de l'Ordre de Léopold II.

Après que le LtCol Belche eut passé une dernière fois son Régiment en revue, le Col BEM Didden, Chef d'Etat-Major de la Division Entraînement des Forces de l'Intérieur a reconnu le LtCol BEM Henrioul comme nouveau Chef de Corps.

Celui-ci a ensuite reçu des mains de son prédécesseur le stick de Commandement du 3e Chasseurs Ardennais.

Le traditionnel défilé de clôture a permis d'admirer la belle prestance toute neuve des recrues incorporées depuis quatre jours.

A noter qu'un peloton de nos amis luxembourgeois a également participé à la cérémonie.

Pendant le vin d'honneur qui a suivi, le Col BEM Didden, M. Hubert, Président National de la Fraternelle des Chasseurs Ardennais, M. Remacle, Député-Bourgmestre de Vielsalm et le Col BEM Massart, Président de la Fraternelle du 12 Bn Fus ont pris successivement la parole.

Belle journée pendant laquelle les nombreux anciens présents à Vielsalm ont pu, tout à loisir, communiquer leur enthousiasme toujours intact aux jeunes Chasseurs Ardennais d'aujourd'hui.

Les nouveaux officiers.
Les décorés.
La mascotte «tire» le défilé.
(Photos Deblond - «Le Jour»)

LA MSA 80

Malgré les restrictions budgétaires, le 3e Chasseurs Ardennais a pu mettre sur pied, du 25 au 28 juin 1980, la quatorzième édition de la Marche du Souvenir et de l'Amitié.

Nécessité faisant loi, et dans ce cas-ci, il s'agissait d'assurer l'auto-financement de cette importante manifestation, les organisateurs ont été contraints d'innover dans certains domaines. C'est ainsi que la grosse majorité des transports de personnes et de matériels avant, pendant et après la Marche ont été exécutés par des moyens civils ; les quelque deux mille marcheurs du camp de Vielsalm qui, le premier jour, ont été transportés jusqu'Arlon en train ne sont pas encore revenus de leur surprise ; c'était du jamais vu !

Rochelinval.

Il avait bien fallu augmenter quelque peu les droits de participation, mais apparemment le petit sacrifice financier était largement contrebalancé par la joie de pouvoir participer à ces «quatre jours des Ardennes». En effet, 6.500 «mordus» se sont vaillamment élancés d'Arlon à la poursuite... ou à la découverte du souvenir de nos Chasseurs Ardennais de 1940.

De nombreuses personnalités ont tenu, par leur présence, à manifester leur sympathie et leur attachement à la marche.

traditionnel défilé final de tous les marcheurs dans les rues de Vielsalm n'a malheureusement pas été épargné par la pluie... mais on nous a assuré qu'il ferait beau lors de l'édition de 1981 !

Martelange.

Visite du Chef EM FT

Le 8 juillet 1980, le LtGen. Amerijckx, Chef EM FT fit une visite de travail au 3e Chasseurs Ardennais.

Après un briefing donné par le Chef de Corps et les Officiers d'Etat-Major présents, le Général a pu assister à une démonstration de savoir-faire des Pl Fus du bataillon et visita les différentes installations du quartier.

LA VIE A L'UNITE

1. Distinctions honorifiques

Il a plu à Sa Majesté le Roi de décerner à la date du 5 août 1980 :

— la Croix de Chevalier de l'Ordre de la Couronne à l'Adjt-Chef VANDENMEERSCHE ;
— la Décoration Militaire de 2e classe au 1 Sgt BURGEON et 1 Sgt HELD ;
— la Croix de Chevalier de l'ordre de Léopold II à l'Adjt CALLENAERE.

2. Nominations

— Le Sdt VM FELTEN est nommé au grade de Cpl le 1er juillet 1980 ;
— Le Sdt VM SCHLECK est nommé au grade de Cpl le 1 juin 1980 ;
— Le 1 SgtMaj PINT est nommé au grade d'Adjt le 26 juin 1980 ;
— Le Capt KOVILIC est nommé au grade de Capt-Cdt le 27 juin 1980 ;
— Le SLt Mil ALBERT est nommé SLt Res le 1 avril 1980 ;
— Les Cpx Mil DAHNER, BRULS, ARIMONT, KEVER, MULLER et WIO ont été nommés au grade de Cpl Res le 31 juillet 1980 ;
— Le Cpl Mil JACOBS est nommé Cpl Res le 10 août 1980 ;
— Le Cpl Mil HEINZEN est nommé Cpl Res le 24 juillet 1980 ;
— Le Cpl Mil BAUDOUIN est nommé Cpl Res le 28 juillet 1980 ;
— Les Sgt Mil FONTAINE, VALENTIN, GALLAND, WILLAIN, MELAIN, DEWEER, PARDOEL, FADEUR, BOUVY, JERUSALEM et JOIE sont nommés Sgt Res le 1 août 1980 ;
— Les Sgt VERSPREEUWEN et LEFEVRE ont été nommés Sgt Res le 1 septembre 1980.

3. Arrivée

— Les Adjt COR DUVAL, DABIN, ICKX et HENEFFE sont venus de EI le 30 mai 1980 ;
— Le Dent Adjt COR MOUSSET est venu de Ersm le 18 juin 1980 ;
— Le Sdt VM PREVERS est venu de Place Elsenborn le 22 juillet 1980 ;
— Le Sdt VM PANAYE est venu de Place Elsenborn le 7 juillet 1980.

4. Départ

— L'Adjt THIRY passe à 1 ChA le 30 juin 1980 ;
— Le Sdt VM BASTIEN passe à 2 Dep A le 27 mai 1980 ;
— L'Adjt COM LENGLEZ passe à 62A le 5 mai 1980 ;
— Le SLt Dentiste JOSEPH passe à l'HM Bruxelles le 23 juin 1980.

5. Commissionnement

— Les Cpx BERNARD, TIBERGHIEN, TASTENHOYE, BINON, VERDONCK, SKWARA et JOB sont commissionnés au grade de Sgt le 1 juillet 1980 ;
— Les ASL LECOMTE, JANSSENS et DOMBRET sont commissionnés au grade de SLt le 1 juillet 1980.

6. Brevet B Para

— Le 1 Sgt HELD et le Sgt MARKADIEU ont réussi les épreuves pour l'octroi du brevet B Para.

Les droits moraux et matériels des Combattants

Le statut des capitaines-commandants

Nous avons déjà regretté ici que les capitaines-commandants soient contraints de prendre leur pension à 51 ans, et qu'aucune mesure ne soit prise soit pour les reclasser, soit pour permettre à ceux qui le désirent de prolonger leur carrière. En juin dernier, le député De Vlies avait posé la question suivante au ministre de la Défense nationale:

«En 1980, plus de deux cents capitaines-commandants atteindront l'âge de la pension. Il me revient que l'on envisagerait de relever la limite d'âge qui est fixée actuellement à 51 ans.

Monsieur le Ministre pourrait-il me fournir des précisions au sujet de ces projets, et me dire notamment si la réalisation de ceux-ci sera accélérée et si les intéressés qui atteindront l'âge de la pension en 1980 pourront être maintenus en service, en vertu de mesures transitoires à prendre»?

Réponse

«Comme je l'ai signalé à la Chambre des Représentants en séance du 28 mai 1980, mon département a élaboré un projet de loi prévoyant que les capitaines-commandants puissent rester en service jusqu'à 54 ans. Il est prévu que ces officiers soient gardés en service, en dehors des effectifs accordés budgétairement, pour des motifs d'ordre social. En attendant que le projet de loi en question soit adopté, il n'est cependant pas possible de maintenir ces officiers, pour des raisons budgétaires et opérationnelles, dans des effectifs normalement prévus. Je puis toutefois assurer l'honorable Membre que tout est mis en œuvre pour donner satisfaction aux officiers en question, dans les meilleurs délais».

M. De Vlies est revenu à la charge à la Chambre, peu avant la fin de session.

Les capitaines-commandants qui sont pensionnés à l'âge de 51 ans, continuent à se préoccuper de leur avenir, en raison du fait qu'ils quittent à peu près tous l'armée sans bénéficier d'une pension complète.

Il paraîtrait que le projet de loi qui doit permettre aux officiers subalternes de rester en service jusqu'à l'âge de 54 ans, serait toujours bloqué par deux partis de la majorité.

Ceux-ci refuseraient d'augmenter les effectifs prévus par la loi-cadre et ils seraient d'avis que la pension incomplète qui sera liquidée aux officiers subalternes devrait suffire.

M. le ministre aurait-il l'obligeance de me dire:
1. pour quelles raisons le projet dont il est question ci-dessus doit être soumis préalablement à la commission Dekens, ce qui est une procédure peu usuelle;
2. si les officiers subalternes peuvent espérer que le gouvernement prendra incessamment une décision au sujet de ce projet et quand sera prise la mesure équitable consistant à prolonger la durée de leur service de trois ans, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 54 ans?

La réponse ministérielle paraît, cette fois, en retrait sur la position précédente:

M. POSWICK, ministre de la défense nationale (en néerlandais). — Le projet de loi concernant le maintien en service des capitaines-commandants après la limite d'âge de 51 ans, a été examiné en mars dernier avec les délégués des ministres de la fonction publique, du budget et des pensions en fonction à ce moment-là.

Sur proposition de ces délégués et vu l'impact budgétaire, le dossier fut transmis au premier ministre, afin d'être examiné par la commission compétente, la commission dite Dekens.

Après plusieurs réunions cette commission est arrivée à la conclusion que la solution immédiate du problème des capitaines-commandants doit être trouvée dans la mobilité volontaire.

En ce qui concerne le projet de loi, la commission est d'avis qu'il ne doit être introduit, que si le départ en mobilité ne donne pas un résultat satisfaisant.

LES PENSIONS DE GUERRE

Dernier rapport de la CNPG/CGER

La Caisse nationale des Pensions de la Guerre, fonctionnant auprès de la CGER, a publié son ultime rapport, relatif à l'année 1979. Elle est, en effet, remplacée, depuis le 1er janvier 1980, par une autre institution portant la même dénomination, mais dépendant directement du ministère des Finances - Trésorerie (Pour rappel: CNPG, avenue des Arts 30, 1040 Bruxelles; toutes les communications concernant les **paiements** des pensions et rentes, et notamment les changements d'adresse).

A la fin de 1979, existaient 455.440 pensions et rentes dont 25.944 nouvellement inscrites en 1979 (AP 18.536) et 28.068 éteintes, le plus souvent par décès. Total des paiements: 11.146,1 millions de FB.

Il y avait encore 129.275 titulaires pour la guerre 1914-18, dont 6.158 pensions d'invalidité, 9.921 pensions de veuves et orphelins et 67.134 rentes de chevrons de front.

Pour la guerre 1940-45, le total était de 445.261 dont 53.758 pensions d'invalides, 16.458 pensions de veuves et orphelins, 161.025 rentes de combattants et de captivité, et 34.558 rentes de veuves et orphelins.

A noter encore 9.820 pensions temps de paix, dont 8.431 à des invalides.

Parmi les invalides 1914-18, plus de la moitié ont entre 10 et 25 % d'invalidité, et 209 seulement — c'est-à-dire 3,4 % du total — 100 % et plus.

Sur 53.525 invalides 1940-45, 18.333 se sont vus reconnaître une invalidité de 10 % (34,3 % du total), 34.467 ou 64,4 % du total entre 10 et 25 %, et 5.312 (9,9 %) plus de 60 %, dont 1.391 ont 100 % et plus (2,6 %).

Quant aux 161.025 rentes, elles se répartissent en 59.266 rentes de combattant, 90.677 rentes de captivité et 11.082 touchant aux deux régimes. Dans le total, il y a 52.084 rentes pour le minimum, c'est-à-dire un semestre.

Notons encore que les remariages de veuves de guerre qui dépassaient chaque année la centaine entre 194[illegible] et 1951, et même plusieurs centaines en 1945, 1946 et 1947, sont tombés aux dizaines jusqu'en 1970, et depuis lors, à quelques unités annuelles.

PG
INVALIDITE FORFAITAIRE

Pour rappel, les PG d'un an au moins ont droit, depuis le 1er juillet 1980, à l'invalidité forfaitaire de 10 %, à partir de soixante ans.

Rente du mobilisé

Nous renvoyons, pour cette rente et pour d'autres indications, à nos articles parus dans nos numéros précédents.

Rappelons toutefois que pour pouvoir prétendre à la rente du mobilisé, il faut remplir quatre conditions:

1. **Avoir obtenu le statut du mobilisé pour une période de six mois au moins;**
2. **Avoir accompli du service effectif dans l'Armée entre le 10 et le 28 mai 1940;**
3. **Etre âgé de soixante-cinq ans au moins;**
4. **Ne pas bénéficier d'une rente de guerre, même pour six mois seulement.**

Des formulaires de demande sont disponibles dans toutes nos sections, mais il est indispensable d'y joindre l'attestation du ministère de la Défense nationale selon laquelle on est titulaire du statut du mobilisé.

A remarquer toutefois que tous ceux qui réunissent les conditions, mais qui ne sont pas encore en possession de l'attestation de bénéficiaire du statut peuvent introduire immédiatement, une demande de rente, afin de préserver leurs droits; cela, à la condition cependant qu'une demande de bénéfice du statut ait été introduite auprès de l'Office central de la matricule (OCM) au plus tard le 31 mars 1980. Dans un tel cas, il suffit que le demandeur signe une déclaration indiquant l'introduction de cette demande et la date de celle-ci, et qu'il l'annexe à sa demande de rente qui est, elle, adressée à l'administration des Pensions, 10, place Jean Jacobs, 1000 Bruxelles.

Dans des cas de l'espèce, la rente prendra cours à partir du premier jour du mois qui suit celui au cours duquel elle a été introduite, même si l'attestation de bénéfice du statut n'est envoyée que plus tard. Il faut évidemment envoyer une photocopie conforme de celle-ci dès qu'on entre en sa possession.

PHOTOS-SOUVENIRS

Les photographies ci-contre nous ont été envoyées par les camarades dont les noms figurent après la légende.

Rassemblement d'officiers ChA, prisonniers de guerre avant leur départ pour l'Oflag IIA.

(Mlle Descamps, Thirimont).

Flawinne, février 1939.
Candidats au brevet motocycliste :
Debout, de g. à dr. : Albert BUSSER, Emile PAYOT, Charles GRIMONSTER, Armand JACQUES, Joseph PHILIPPE et ADAM.
A genoux : KAIRET, Maurice NEIMRY, René MICHEL et Albert VIVIER. On souhaiterait savoir ce qu'est devenu KAIRET.

(M. Neimry, Louette-St-Pierre).

Officiers du Bon Moto/ChA, en captivité.
Debout, de g. à dr. : Lts NELIS, BERGILEZ, VAN EECKOUT, MOUTON NAVARRE, RENARD, HABAY, ODEURS, CONRARDY.
Assis : Cdt DE BIE, lt-col. KREMER et cdt FABER.

(Adjudant Fricb, Arlon).

Avez-vous reçu votre bulletin?

Régulièrement, des bulletins nous sont retournés, soit à la rédaction, soit à l'administration, soit à la section où est inscrit un membre. Cela résulte généralement du fait que l'intéressé a omis de nous faire connaître son changement d'adresse. Il arrive aussi — très exceptionnellement — qu'un bulletin nous soit retourné sans bande, celle-ci ayant été soit déchirée, soit perdue à la poste.

Ceux qui n'ont pas reçu leur bulletin dans les délais normaux, c'est-à-dire à la fin de chaque trimestre ou dans la première quinzaine du premier mois du trimestre suivant, doivent s'adresser à leur section: celle-ci dispose toujours d'une petite réserve pour les nouveaux membres et pour ceux qui n'auraient pas été servis par accident.

Recommandations

Nous recommandons vivement aux membres qui nous écrivent de tenir compte des remarques suivantes :

- **Affranchir suffisamment leurs plis. Cela signifie notamment respecter les prescriptions en matière de formats standard et en ce qui concerne le poids maximum de 20 g pour une lettre standard timbrée à 9 F.**
- **Quand ils le peuvent, de joindre un timbre pour la reponse. Cela ne vaut évidemment pas pour les dirigeants régionaux et locaux, ni pour ceux qui écrivent en faveur d'autres camarades.**
- **Ne pas abuser des plis recommandés qui obligent bien souvent d'aller faire file à la poste pour les retirer.**
  En cas de recours à cette formule, personnaliser le pli, c'est-à-dire indiquer le NOM du destinataire, et ne pas se limiter à «Président national», «Secrétaire national».

Nous demandons aussi à tous de se référer aux adresses des dirigeants de sections figurant en page 2 et de verser leurs cotisations au C.C.P. de leur section, tandis que ce qui concerne le bulletin doit être versé au C.C.P. de la trésorerie nationale.

Notre insigne

Il existe en deux formats, soit aux diamètres de 20 et 12 mm

Prix de vente au détail: 35 F l'exemplaire

S'adresser à sa section

Membre de la Fraternelle ?

TOUT LE MONDE peut être membre de notre Fraternelle, mais à quel titre?

1. MEMBRE EFFECTIF

Tout militaire ayant appartenu après le 9 mai 1940 et avant le 28 mai 1940 à l'une des unités ci-dessous: 1re ou 2e Division des Chasseurs Ardennais y compris le service de santé, les troupes de transmission, le génie et le corps de transport, le centre de renfort et d'instruction des Ch. A., le bataillon moto Ch. A., la Cie d'intendance des Ch. A., le 20 A, la P.F.N. (C 47 P.F.N.) ainsi qu'aux II et IV/12 A.

2. MEMBRE HONORAIRE

a) La veuve ou un des orphelins d'un Chasseur Ardennais tombé au champ d'honneur ou victime de sa conduite patriotique.
b) Un des ascendants d'un Chasseur Ardennais célibataire décédé dans les mêmes circonstances.
c) Les membres de la Fraternelle 1914-1918 du 10e régiment de Ligne.
Peuvent également devenir membres honoraires, en payant la même cotisation que les membres effectifs et adhérents les veuves de Chasseurs Ardennais décédés, autres que celles désignées au a).

3. MEMBRE D'HONNEUR

Toute personne qui, par son dévouement et les services rendus au Service Social du Ch. A. ou à la Fraternelle des Ch. A., a acquis des droits à la reconnaissance de la Fraternelle.
Les candidatures à ce titre sont présentées par le conseil d'administration ou par les sections régionales à l'Assemblée Générale qui statue.

4. MEMBRE ADHERENT

Tout membre ayant appartenu ou appartenant à l'une des unités reprises sous la rubrique «membre effectif» en dehors des périodes mentionnées.

5. MEMBRE PROTECTEUR

Toute personne qui, ne réunissant pas les conditions prévues pour être membre effectif, honoraire d'honneur ou adhérent, désire témoigner sa sympathie aux Chasseurs Ardennais. La cotisation pour cette catégorie de membres est fixée à 200 F minimum.

Montant de la cotisation:

a) **Membres effectifs, adhérents et honoraires** (veuves autres que 2a): fixé par les sections: 150 F minimum.
b) **Membres protecteurs:** 200 F minimum.

Changements d'adresse

Les Belges ont la bougeotte... et donc les Chasseurs Ardennais aussi.
Nous insistons encore très vivement auprès de tous nos membres pour qu'en cas de changement d'adresse

ils avertissent LEUR SECTION sans retard

et non l'administrateur du bulletin ou le président national ou le secrétaire national.

AUTOCOLLANTS

Après des milliers de décalcomanies, nous avons vendu déjà des dizaines de milliers d'autocollants «Résiste et Mords», à la hure laurée.

Cet article tient remarquablement à l'extérieur, notamment sur les carrosseries et les vitres de voitures.

Prix de vente (dans les sections): 20 F l'unité.

FOURNITURES

En raison des hausses, nous avons été amenés à adapter les prix de certaines de nos fournitures. Ces prix sont **obligatoires** et doivent être appliqués par toutes les sections.

	Prix de vente
Insignes grand format	35 F
Insignes petit format	35 F
Bérets verts (préciser pointure) munis de la hure (port inclus ou non)	200 F
Hure dorée montée sur épingle (réduction de la hure de béret)	20 F
Décalcomanies (5 couleurs)	10 F
Autocollants (5 couleurs)	20 F
Carte-vue couleur du «Sanglier» de Martelange	5 F
Carte illustrée du nouveau Monument national (Vue de jour ou de nuit)	10 F
Drapeau de l'Ardenne	1.050 à 1.350 F selon modèle (cf. encadré spécial)
Pour les titulaires de notre médaille du mérite:	
Décoration petit module	150 F
Fixe-ruban (diminutif de boutonnière):	
— ordinaire	25 F
— avec hure dorée, argentée ou bronzée selon le grade	45 F

N.B. : les sections passent leurs commandes exclusivement auprès du Trésorier national-adjoint. Ce dernier ne répond pas à des demandes individuelles mais les transmet aux sections. On a donc intérêt à s'adresser directement à celles-ci.

Editeur responsable : Fraternelle des Chasseurs Ardennais, 59 rue Gabrielle - 1180 Bruxelles

Ce numéro a été tiré à 11.000 exemplaires

Imprimerie et Publicité du Marais S.A. Rue de Flandre 169 - 1000 Bruxelles